

Guide du handicap

Solidarité

Un guide pour tous les âges,
accessible à toutes et tous



Saint-Denis

CHÈRES HABITANTES, CHERS HABITANTS,



Mathieu Hanotin
Maire de Saint-Denis



Michel Fourcade
Maire de la commune déléguée
de Pierrefitte-sur-Seine



Daniel Dalin
Maire adjoint de la commune
déléguée de Saint-Denis au handicap
et à la ville inclusive



Ammar Rahouani
Maire adjoint de la commune déléguée
de Pierrefitte-sur-Seine, à l'action sociale,
au projet social de territoire, au handicap,
et à l'accessibilité

Ce guide est un outil pour aider au quotidien les personnes porteuses de handicap dans leurs démarches, la recherche d'un soutien ou de solutions adaptées à leur situation et leur permettant de faire valoir leurs droits.

Alors que la loi sur le handicap fête en ce début d'année 2025 ses 20 ans, on peut mesurer tout le chemin parcouru et se réjouir d'une meilleure prise en compte des attentes et des besoins.

Force est aussi de constater que le succès, l'été dernier, des Jeux paralympiques a permis, à sa manière, de faire évoluer les regards et les comportements, de sensibiliser le plus grand nombre aux situations de handicap.

Pour autant, la question de l'égalité des droits demeure d'une brûlante actualité pour parvenir à créer les conditions d'une meilleure participation citoyenne, légitime, des personnes en situation de handicap.

L'engagement de notre municipalité en faveur de l'inclusion est ferme et résolu. Les partenariats, tissés avec le Département, au travers de la MDPH, et les structures médicales et médico-sociales, sont solides et constructifs. L'ouverture du Handilab, incubateur de solutions inclusives, dans le quartier Confluence, est une opportunité pour construire de nouveaux partenariats.

Saint-Denis entend poursuivre sur cette voie, avec la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine, pour que chaque situation de handicap, visible ou non, puisse être prise en compte.

Tels sont les objectifs pratiques de ce guide. N'hésitez pas à nous faire part des améliorations que vous souhaiteriez lui voir apportées lors des prochaines éditions !

SOMMAIRE

Avant-Propos.....	page 5
1. Les handicaps.....	page 8
Le handicap, c'est quoi ?.....	page 9
Repérer et diagnostiquer.....	page 11
Structures enfants (0 - 20 ans).....	page 12
Structures adultes.....	page 15
2. Connaitre et faire valoir ses droits	page 17
Comment faire reconnaître son handicap ?	page 18
Les aides financières	page 21
Les cartes	page 24
Comment obtenir ces aides et cartes ?.....	page 24
Quelles sont les mesures de protection juridique ?	page 26
3. Santé, prise en charge et parcours de soins	page 28
Consultations tous publics	page 29
Les soins adaptés au handicap	page 29
Être pris en charge dans un établissement.....	page 30
Être aidé et pris en charge à domicile.....	page 32
4. Scolarité, études et formation.....	page 36
Scolarisation des enfants	page 37
Étudier (adultes)	page 40
Se former dans les centres adaptés pour les travailleurs avec un handicap	page 41
5. Emploi	page 42
Les demandes relatives à l'emploi et à l'orientation professionnelle	page 43
Demander une reconnaissance de la qualité de travailleur en situation de handicap (RQTH)	page 43
Être accompagné pour trouver un emploi	page 43
Être accompagné pour rester dans l'emploi	page 44
Demander une orientation en structure spécifique.....	page 45
Partir à la retraite.....	page 46

6. Le logement	page 47
Accéder à un logement social.....	page 48
Adapter son logement.....	page 48
7. Les mobilités	page 49
Les moyens de transport	page 50
Les aides financières dédiées aux transports (adultes)	page 52
8. Entraide et communauté	page 53
Tout handicap	page 54
Handicap moteur et polyhandicap	page 54
Handicap auditif	page 55
Handicap visuel	page 56
Handicap mental et cognitif	page 57
Handicap psychique	page 58
Troubles du spectre de l'autisme	page 59
Soutien aux femmes en situation de handicap.....	page 60
Soutien aux aidants	page 60
9. Loisirs, Sport, Culture	page 62
Les vacances et les loisirs	page 63
Le sport	page 66
La culture	page 67
Glossaire	page 70
Carnet d'adresses	page 72
1. Saint-Denis et son département	page 72
2. Paris et autres départements	page 79
Pour accéder à internet	page 83

Avant-propos

Fonctionnement du guide et contacts

Ce guide a été élaboré par la Mission handicap de la Commune nouvelle de Saint-Denis avec l'appui de tous les services municipaux et tous les partenaires que nous tenons à remercier.

Si vous souhaitez y apporter des modifications ou constatez des oublis, contactez la Mission handicap.

La Mission handicap de Saint-Denis sensibilise, informe et accompagne tous les projets pour l'inclusion et agit pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Ce guide est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site internet de la ville. Il liste les ressources et lieux qui proposent des dispositifs spécifiques pour les personnes avec un handicap et leurs proches.

Les adresses qui sont indiquées concernent la commune nouvelle de Saint-Denis et ses environs (Seine-Saint-Denis, Paris et autres départements d'Île-de-France), mais d'autres structures peuvent exister ailleurs. Il ne faut pas hésiter à se référer au site internet ou aux lieux d'accueil de la ville de Saint-Denis pour trouver d'autres adresses plus généralistes.

Un glossaire est disponible à la fin du guide pour tous les sigles et acronymes utilisés.

Toutes les adresses des structures mentionnées sont listées dans le carnet d'adresses que vous pouvez retrouver en fin de guide.

Un doute ? Une question ? Qui contacter en premier ?

L'apparition, l'annonce ou la découverte d'un handicap se produit dans des circonstances très variables d'une personne à une autre. Dans tous les cas, le besoin d'information sur ce qui existe pour le handicap se fait vite ressentir. Voici quelques premiers contacts possibles pour trouver de l'information, des explications :

- **Votre médecin généraliste (et, pour les enfants : le centre de PMI, le médecin-pédiatre, le médecin scolaire)**
- **Les assistants sociaux** : de votre lieu de travail, de votre commune, de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), de l'hôpital...

- **Le pôle social du CCAS de Saint-Denis :**
informations et accompagnement dans vos démarches d'accès aux droits liées à votre situation de handicap.
Accueil du Pôle social du CCAS au 2^e étage du centre administratif :
2, place du Caquet, 93200 Saint-Denis
- **Le Pôle social du CCAS de Pierrefitte-sur-Seine**
Espace Salvador Allende - 36 rue Guéroux, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
- **La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du 93**
Interlocuteur incontournable pour obtenir des droits, des prestations et des orientations spécifiques liés au handicap.
7/11, rue Erik Satie, 93000 Bobigny | place-handicap.fr

INSCRIPTIONS

Pour toute demande de renseignements, contacter :

- Mission handicap | 6, rue des Boucheries, 93200 Saint-Denis
01 49 33 68 76 | 01 49 33 67 15 | mission.handicap@saintdenis.fr

- **Le Pôle social du CCAS de Pierrefitte-sur-Seine**

Espace Salvador Allende - 36 rue Guéroux, 93380 Pierrefitte-sur-Seine

BON À SAVOIR!

- Depuis 2023, les professionnels de la MDPH réalisent des permanences hebdomadaires à la mairie de Saint-Denis, dans les locaux du pôle social du CCAS, accessibles sur rendez-vous.

Renseignements :

Pôle social du CCAS

2^e étage du Centre Administratif

2, place du Caquet, 93200 Saint-Denis

- Que vous soyez professionnel, proche ou personne en situation de handicap en Seine-Saint-Denis, un numéro vert a été créé par Communauté 360 pour répondre à toutes vos questions.

0800 360360

The background is a solid teal color. Overlaid on this are several white, stylized silhouettes of human heads and shoulders in profile, facing right. The silhouettes are layered, with some appearing in front of others, creating a sense of depth. The central text is positioned over the middle of these silhouettes.

Les handicaps

LE HANDICAP, C'EST QUOI?

«Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.» (loi du 11 février 2005)

• Quelques chiffres

- En France, une personne sur 10 est en situation de handicap.
- Parmi les situations de handicap, 80 % sont invisibles.
- 85 % des handicaps surviennent au cours de la vie.

• Les différents types de handicap et leurs pictogrammes



Handicap auditif

Le handicap auditif concerne des personnes atteintes de surdit , un  tat pathologique caract ris  par une perte partielle ou totale du sens de l'ou ie. Dans le premier cas, on parle de personnes malentendantes ; dans le deuxi me, on parle de personnes sourdes.



Handicap visuel

Le handicap visuel d signe les troubles li s   la fonction visuelle. Ces troubles persistent apr s traitements th rapeutiques, m dicaux, chirurgicaux...



Handicap moteur

Le handicap moteur recouvre l'ensemble des troubles, visibles ou non, pouvant entra ner une atteinte partielle ou totale de la motricit . Cette atteinte r duit de mani re significative l'autonomie de la personne, le plus souvent au niveau des membres sup rieurs et/ou inf rieurs.



Handicap cognitif

Le handicap cognitif est la cons quence d'une d ficience des grandes fonctions c r brales sup rieures que sont l'attention, la m moire, les fonctions ex cutes et perceptives, le raisonnement, le jugement, le langage. Le trouble du spectre de l'autisme (TSA), les troubles sp cifiques du langage et de l'apprentissage (troubles DYS) et les troubles du d ficit de l'attention/ hyperactivit  (TDAH) sont des handicaps cognitifs.



Handicap mental

Le handicap mental qualifie une déficience intellectuelle et ses conséquences au quotidien. Il se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision...



Handicap psychique

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie psychique qui se définit par des changements qui affectent la pensée, l'humeur ou le comportement d'une personne, et qui lui causent de la détresse ou de la souffrance. Le handicap psychique n'implique pas de déficience intellectuelle.

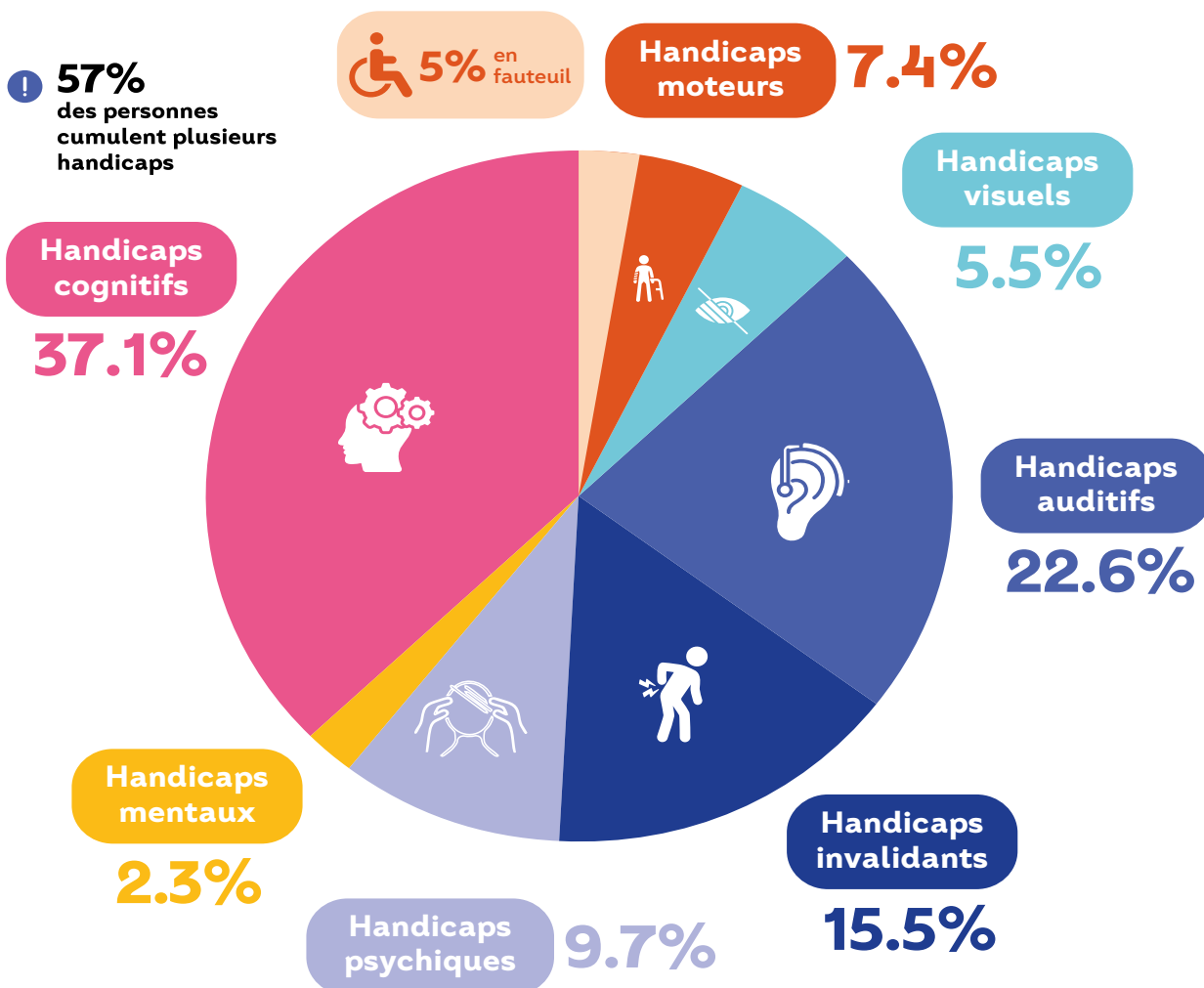


Maladies chroniques évolutives ou invalidantes

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie, etc.) peuvent entraîner une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser) ou des contraintes plus ou moins importantes.

Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

• La diversité des handicaps en France



REPÉRER ET DIAGNOSTIQUER

• Que faire en cas de doutes, de premiers signes d'alerte ?

Pour les enfants

Les parents sont en première ligne pour repérer des signes pouvant laisser penser qu'il y a un handicap. En cas de doute, la première chose à faire est de consulter un médecin généraliste, pédiatre ou médecin de centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Pensez aussi aux spécialistes de la médecine de ville tels que des ophtalmologues, des ORL, des orthophonistes...

Il existe d'autres lieux et personnes-ressources qui peuvent aider au repérage d'un handicap :

- les professionnels des crèches et les assistantes maternelles,
- les établissements scolaires. Un premier niveau de dépistage est effectué lors du bilan effectué à 4 ans (bilan auditif, visuel et pour le langage),
- les accueils de loisirs et tous les professionnels qui accueillent l'enfant dans le cadre de ses loisirs (musique, sport...) peuvent être sollicités.

Lors de la consultation auprès d'un médecin, ou un autre professionnel de santé, celui-ci peut :

- effectuer lui-même certains tests lors de la consultation ;
- orienter vers les structures de dépistage et de prise en charge adaptés.

Pour les adultes

La survenue d'un handicap chez l'adulte peut être liée à l'apparition d'une maladie invalidante ou suite à un accident grave, ou peut-être due à des handicaps présents depuis l'enfance, mais diagnostiqués à l'âge adulte. Parlez-en à votre médecin généraliste ou à des spécialistes, en libéral ou en centre municipal de santé (ophtalmologues, ORL, orthophonistes...).

BON À SAVOIR !

Tous les lieux et structures de diagnostic listés ci-dessous proposent des consultations gratuites, prises en charge par la Sécurité sociale. Certains sont uniquement accessibles sur orientation d'un médecin, tels que les CAMSP. La Maison du bébé, les CMP, les CMPP sont accessibles sur simple demande des parents sans avoir à passer par un professionnel de santé.

Attention : en raison d'une forte demande, les délais de prise en charge peuvent être de plusieurs mois pour les structures publiques ou conventionnées.

Une démarche de diagnostic peut également être menée par un professionnel en libéral, mais dans ce cas seule une partie du coût du bilan sera pris en charge par la Sécurité sociale.

STRUCTURES DE DIAGNOSTIC POUR LES ENFANTS (0 – 20 ANS)

• 0 - 18 mois

La maison du bébé

Service de l'hôpital Delafontaine

1, chemin du Moulin-Basset, 93200 Saint-Denis
01 42 35 64 97 | maternite-delafontaine.fr

Troubles cognitifs, psychiques, psychiatriques, autistiques.

Lieu d'accueil et de consultations pluridisciplinaires dans un espace de prévention, de dépistage et de soins précoces, qui s'adresse aux parents avec leurs enfants de 0 à 18 mois.

• 0 – 6 ans

Troubles autistiques | Troubles neurodéveloppementaux

Plateforme TND 93

1, rue de Rome, 93110 Rosny-sous-Bois | 01 78 90 55 00

Ce dispositif regroupe pour la Seine-Saint-Denis une Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) et une Plateforme de diagnostic autisme de proximité (PDAP).

La Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) permet de coordonner le parcours de soins d'enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du neurodéveloppement grâce à l'accès à des soins rapides sans attendre le diagnostic complet.

La Plateforme de diagnostic autisme de proximité (PDAP) est une structure sectorisée visant à effectuer un bilan-diagnostic approfondi d'enfants présentant une suspicion de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Seul un médecin généraliste peut vous diriger vers ce dispositif.

Unité de diagnostic et d'évaluation pluriprofessionnelle (UNIDEP) de l'hôpital Jean Verdier

Avenue du 14 Juillet, 93140 Bondy

Sur orientation d'un professionnel de santé uniquement, cette unité propose une évaluation des situations complexes d'autisme et de troubles apparentés.

Elle est le premier centre de diagnostic de l'autisme pour enfants et adolescents en Seine-Saint-Denis.

Les centres de protection maternelle et infantile (PMI)

Lieu de santé, de prévention, d'information et d'orientation et du suivi médical et du développement de l'enfant.

PMI Barbusse

14, rue Henri-Barbusse, 93200 Saint-Denis
01 49 33 70 75 | sante.pmi.barbusse@saintdenis.fr

PMI Connoy

Entrée au 59, rue de la République, 93200 Saint-Denis
Boîte postale au 17, rue Émile-Connoy, 93200 Saint-Denis
01 83 72 21 20 | pmi.connoy@saintdenis.fr

PMI Franc Moisin

45 rue Wangari-Muta-Maathai, 93200 Saint-Denis (déménagement à cette adresse en 2025)
01 49 33 71 55 | sante.pmi.francmoisin@saintdenis.fr

PMI Les moulins

40, rue Auguste-Poullain, 93200 Saint-Denis
01 83 72 20 13 | sante.moulins.pmi@saintdenis.fr

PMI Plaine

153, avenue du Président-Wilson, 93210 La Plaine Saint-Denis
Entrée : chemin des Petits-Cailloux, 93210 La Plaine Saint-Denis
01 83 72 20 06 | sante.pmi.plaine@saintdenis.fr

PMI Semard

6, rue Jean-Pierre-Timbaud, 93200 Saint-Denis
01 49 33 70 63 | sante.pmi.semard@saintdenis.fr

PMI Joncherolles

45, chemin des Joncherolles, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 71 29 21 08 | joncherolles93380@saintdenis.fr

PMI Les pinsons

3, rue du Général Gallieni, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 71 29 21 55 | gallieni93380@seinesaintdenis.fr

Troubles du développement

Les Centres d'action médicale précoce (CAMSP)

Centres de dépistage et de soins pour les enfants de 0 à 6 ans pour lesquels existe une inquiétude quant à leur développement.

CAMSP Les Comptines

Cité des Cosmonautes - 1, place Youri-Gagarine, 93200 Saint-Denis
01 42 35 48 10

CAMSP Simone Delthil

Institut le Val Mandé

74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis

Du lundi au mercredi : 01 42 35 90 51 - Le jeudi et vendredi : 01 41 68 15 56

Troubles de la vision/auditifs

CAMSP Simone Delthil

Institut le Val Mandé

74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis

Du lundi au mercredi : 01 42 35 90 51 - Le jeudi et vendredi : 01 41 68 15 56

CAMSP Surdit  Espoir 93

4, avenue de Verdun, 93130 Noisy-le-Sec

01 48 46 34 76

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

H pital Fondation Adolphe Rothschild

29, rue Manin, 75019 Paris

01 48 03 62 89 | fo-rothschild.fr

• 0 – 18 ans

Troubles psychiques

Les centres médico-pédagogiques (CMP)

Lieux de diagnostics et de soin publics sectorisés proposant des consultations gratuites, médicopsychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Chaque personne, en fonction de son lieu d'habitation, dépend d'un CMP particulier avec qui elle peut prendre contact directement.

CMP Casanova-Franklin

4, rue Franklin, 93200 Saint-Denis | 01 48 20 07 63

CMP de Pierrefitte

11, allée des marronniers, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 48 21 32 68 | cmp.pierrefitte@ch-stdenis.fr

• 0 – 20 ans

Les Centres médico-psycho pédagogique (CMPP)

Lieux de consultation et de prise en charge des difficultés psychiques ou des troubles des apprentissages.

Troubles psychiques

CMPP Camille Claudel

35, rue Danielle-Casanova, 93200 Saint-Denis | 01 42 43 90 51

CMPP Les trois rivières

1 bis, rue du Plouich, 93200 Saint-Denis
01 48 29 51 11 | cmpp.lestroisrivieres@amppviala.fr

STRUCTURES DIAGNOSTIC POUR LES ADULTES (20 ANS ET PLUS)

Troubles auditifs

En cas de perte d'audition, vous pouvez vous adresser aux ORL exerçant en libéral.

Service ORL de l'hôpital Delafontaine

2, rue du Docteur-Delafontaine, 93200 Saint-Denis
01 42 35 61 40

Pour les unités plus spécialisées :

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

Hôpital Fondation Adolphe Rothschild

29, rue Manin, 75019 Paris
01 48 03 62 89 | fo-rothschild.fr

Troubles de la vision

En cas d'apparition de ces troubles, le premier interlocuteur à consulter est l'ophtalmologue.

Des unités plus spécialisées existent également :

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

Hôpital Fondation Adolphe Rothschild

29, rue Manin, 75019 Paris

01 48 03 62 89 | fo-rothschild.fr

Les Quinze-Vingts, centre hospitalier national d'ophtalmologie

28, rue de Charenton, 75012 Paris

01 40 02 15 20 | 15-20.fr

Troubles du spectre de l'autisme

Centre de diagnostic et d'évaluation autisme adulte

Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière

Bâtiment LA FORCE, 4,7 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris

01 42 16 17 11 | psl-cdeaa.psy-adulte@aphp.fr

pitiesalpetriere.aphp.fr - rubrique «Nos services/nos spécialités»

Troubles psychiques

S'adresser au centre -médico-psychologique (CMP) pour adultes.

Pour les habitants de Saint-Denis dans les quartiers centre, nord, est

CMP Auguste-Poullain

6, rue Auguste-Poullain, 93200 Saint-Denis

01 48 23 68 10

Pour les habitants de Saint-Denis dans les quartiers La Plaine et Pleyel

CMP Saint-Ouen

9, rue de l'Alliance, 93400 Saint-Ouen | 01 40 10 89 40

Pour les habitants de Pierrefitte-sur-Seine

EPS Ville-Evrard CMP «Tagore»

18, rue de l'Avenir, 93800 Epinay-sur-Seine | 01 58 34 47 00

The background is a solid light orange color. Overlaid on this are several large, irregular, organic shapes in a darker shade of orange. These shapes are positioned around the central text, creating a layered, abstract effect. The text is centered and reads:

**Connaitre
et faire valoir
ses droits**

COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE SON HANDICAP ?

• La demande de dossier auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Pour obtenir une prestation, une carte, une orientation, une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, vous devez remplir un dossier auprès de la MDPH qui peut être sous format papier ou en ligne.

Remplir un dossier papier

Le formulaire Cerfa n° 15692*01 est le document principal à remplir pour la demande de prestations. Il s'accompagne d'un certificat médical à faire remplir par le médecin. C'est le même formulaire à utiliser pour une première demande, un renouvellement ou une demande de prestation spécifique.

DEMANDE À LA MDPH

Avec le MDPH, vous pouvez obtenir des prestations et des services. La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées. Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap. Ce formulaire de demande s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-107 du 13 février 2005 relative à l'égalité des territoires de proximité et en particulier au titre II, article 11, 1° du 13 février 2005.

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.
Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans à une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation - parcours et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (ancien carnet d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

- C'est ma première demande à la MDPH
- Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé
- Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits.

Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en fonction de vos droits.

Certificat médical

A joindre à une demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Articles L.146-26 et L.245-25 du code de l'action sociale et des familles. Ce certificat est un document obligatoire et essentiel pour permettre à la MDPH d'orienter et d'attribuer allocations et prestations à la personne en situation de handicap. Il peut être téléchargé et complété sous forme papier ou rempli en ligne avant d'être imprimé.

A l'attention du médecin

Ce certificat médical, et les éventuels documents complémentaires, sont à remettre à votre patient, pour qu'il les joigne, sous pli confidentiel, à son dossier de demande à la MDPH.

- Il est destiné à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH qui a besoin de recueillir des informations sur les éléments cliniques concernant le handicap* de votre patient, en apportant un soin particulier au retentissement fonctionnel.
- Nous vous recommandons de conserver une copie du présent formulaire de certificat médical. Les professionnels de la MDPH restent à votre disposition.

Depuis votre précédent certificat médical :

L'état de santé (diagnostic, signes cliniques) de votre patient a-t-il changé ? Oui Non

Les retentissements fonctionnels ou relationnels dans les différents domaines de la vie de votre patient (mobilité, communication, cognition, entretien personnel, vie quotidienne et domestique, vie sociale et familiale, scolarité et emploi) ont-ils changé ? Oui Non

La prise en charge thérapeutique de votre patient (médicamenteuse, y compris ses conséquences ; médicales ou paramédicales ; appareillages) a-t-elle été modifiée ? Oui Non

* « Conséquence d'un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou de longue durée d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Article L. 144 du code de l'action sociale et des familles, introduit par la Loi n° 2005-107 du 13 février 2005)

Si vous avez répondu oui à au moins une de ces trois questions veuillez remplir la totalité du certificat médical. Dans le cas contraire vous pouvez remplir le certificat médical simplifié ci-dessous :

le soussigné Docteur _____ Date: _____
certifie qu'il n'y a aucun changement dans la situation de M. ou Mme _____
Signature: _____
depuis mon précédent certificat.

A l'attention du patient

Merci d'aider votre médecin en remplissant les éléments ci-dessous :

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____
Prénom : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____

Vous devez obligatoirement accompagner ce formulaire des justificatifs suivants :

- Certificat médical de moins de 1 an
- Photocopie recto verso d'un justificatif d'identité (pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)
- Photocopie d'un justificatif de domicile (pour les personnes hébergées par un tiers : justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant)
- Attestation de jugement en protection juridique si vous êtes sous protection juridique

D'autres justificatifs peuvent être réclamés en fonction de votre demande.

La nature de ces justificatifs est précisée sur le formulaire.

L'ensemble des documents (formulaire et justificatifs) doit être envoyé à la MDPH de votre lieu de résidence, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception. La réponse à votre demande intervient dans un délai de 4 mois.

Si vous ne recevez pas de réponse à la fin d'un délai de 4 mois, votre demande est considérée comme rejetée.

Où trouver un dossier de demande à la MDPH ?

Vous pouvez récupérer un dossier papier de demande à la MDPH :

- **Au pôle social du CCAS de la Ville de Saint-Denis**
2^e étage du Centre administratif
2, place du Caquet, 93200 Saint-Denis
- **Au pôle social du CCAS de Pierrefitte-sur-Seine**
Espace Salvador Allende, 36 rue Guéroux, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
- Sur le site internet de la Maison départementale pour les personnes handicapées de Seine-Saint-Denis : place-handicap.fr rechercher «Télécharger le dossier»

Une fois que votre dossier de demande est complet :

Vous l'envoyez par courrier ou le déposez aux heures d'ouverture de l'accueil physique à la Maison départementale pour les personnes handicapées de Seine-Saint-Denis

MDPH de Seine Saint-Denis

7/11, rue Erik-Satie, 93000 Bobigny

NOUVEAU!

Vous pouvez déposer votre dossier papier complété à la mairie de Saint-Denis sans vous déplacer à la MDPH de Bobigny, renseignements :

Pôle social du CCAS

2^e étage du Centre administratif
2, place du Caquet 93200 Saint-Denis

Le circuit de demande de dossier ou de renouvellement de dossier à la MDPH



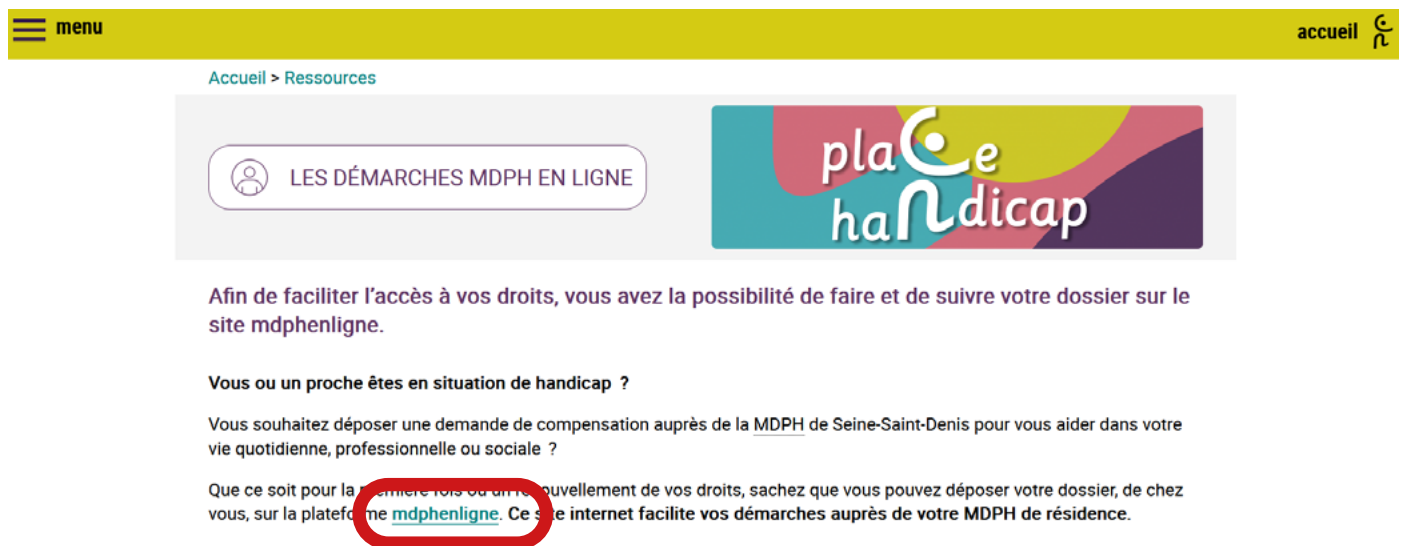
Faire un dossier en ligne / sur internet :

Nous vous conseillons de faire votre dossier sur internet, car les risques de perte de dossier sont moins importants.

1. Rendez-vous sur le site de la Maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Saint-Denis : place-handicap.fr
2. Cliquez sur « Demande en ligne » comme indiqué sur l'image ci-dessous :



3. Cliquez sur les mots « mdphenligne » comme indiqué sur l'image ci-dessous :



4. Suivez les instructions qui vous sont indiquées sur le site internet.
5. Une fois votre dossier transmis, vous devez recevoir un accusé de réception de la MDPH. Si votre dossier n'est pas complet, la MDPH vous demandera des pièces complémentaires.
6. Si votre dossier est complet, vous recevrez de la part de la MDPH une notification de décision, en réponse aux différentes demandes figurant dans votre dossier.

NOUVEAU!

Un dossier unique d'admission (DUA)

Une fois reçue, votre « notification de décision » est à conserver précieusement. Pour les personnes en situation de handicap qui ont une orientation de la MDPH vers un établissement ou un service médico-social, il existe désormais un « dossier unique d'admission » harmonisé, à remplir pour effectuer une demande d'admission dans un établissement ou service médico-social. En version papier, vous pouvez le copier et le transmettre à autant d'établissements que vous souhaitez.

Pour consulter son dossier et transmettre le DUA aux établissements en ligne, utilisez le site viatrajectoire.fr, rubrique « Particuliers ».

LES AIDES FINANCIÈRES

La liste d'aides financières présentée ici n'est pas exhaustive et, dans chaque rubrique du guide, se trouvent les aides financières associées.

Pour plus d'informations, référez-vous au sommaire.

• La prestation de compensation du handicap (PCH)

Cette somme est attribuée sans tenir compte du revenu, pour compenser les surcoûts liés au handicap, si votre état de santé ne peut pas s'améliorer et à la perte d'autonomie dans divers domaines : aide humaine, aide animalière, aménagement du logement, du véhicule, aides techniques, charges spécifiques (exemples : couches, départ en vacances, consultations de professionnels paramédicaux [psychologues, psychomotriciens...] non remboursées par la Sécurité sociale). La PCH n'est pas cumulable avec les compléments d'allocation d'éducation de l'enfant (voir la partie sur les aides financières pour les enfants).

Elle est versée par les services du Conseil départemental sur facture, il faut donc avancer l'argent.

Demande à faire à la MDPH.



Aucun remboursement ne sera fait pour des dépenses réalisées avant le dépôt de la demande de PCH. Il faut donc prendre, en référence, la date de notification de réception du dossier par la MDPH.

• L'allocation d'éducation de l'enfant (AEEH)

Elle est versée sans condition de ressources pour les enfants reconnus handicapés à plus de 80 % par la CDAPH. Elle peut aussi être versée à ceux reconnus entre 50 et 79 % sous certaines conditions.

Montant de base mensuel : 149,26 €. Ce montant peut être complété en fonction des besoins de prise en charge de l'enfant (de 111,95 € à 1210,9 €)

Cette demande est à faire à la MDPH.

Les familles monoparentales qui perçoivent l'AEEH et un complément (2 à 6) peuvent aussi toucher une « majoration pour parent isolé ».

Cette demande est à faire à la CAF.

• L'allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Cette prestation est versée par la CAF aux parents qui cessent temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant de moins de 20 ans, gravement malade, accidenté ou en situation de handicap. Pour en bénéficier, il faut s'adresser directement à la CAF.

La durée maximum de cette allocation est de 310 jours sur 3 ans.

Montant AJPP : 65,80 € par jour et 32,90 € pour une demi-journée, 22 jours par mois maximum. Possibilité de bénéficier d'un montant mensuel de 126,20 € si vous avez des dépenses liées à l'état de santé de l'enfant à ce montant ou au-dessus. Demande à faire à la CAF.

• L'allocation adulte handicapé (AAH)

Ce minimum social est pour les adultes d'au moins 20 ans reconnus handicapés à plus de 80 % ou «entre 50 et 79 % et ayant une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi», et dont les ressources ne dépassent pas un certain montant.

- En 2024, le montant maximal de l'AAH est de 1016,05 € par mois pour une personne seule.
- L'AAH est un minimum social : si la personne bénéficiaire touche d'autres revenus (salaires ou pension d'invalidité, par exemple), le montant mensuel de l'AAH sera réduit de telle sorte que l'ensemble des revenus perçus ne dépasse pas 956,65 €. Si la personne bénéficiaire touche d'autres revenus (salaire ou pension d'invalidité, par exemple), le montant mensuel de l'AAH sera réduit de telle sorte que l'ensemble des revenus perçus ne dépasse pas 956,65 €.
- L'AAH n'est pas imposable. Il ne faut donc pas la déclarer comme un revenu.
- La demande est à faire à la MDPH.

NOUVEAU!

Déconjugalisation de l'AAH

Depuis le 1^{er} septembre 2023, les revenus du conjoint ne seront plus pris en compte pour le calcul du montant de cette prestation.

• Le complément de ressources ou la majoration pour la vie autonome

Pour les personnes touchant l'AAH et étant reconnues handicapées à plus de 80 %.

- Le complément de ressources est supprimé depuis 2019 sauf si vous perceviez cette aide jusqu'à cette date. Dans ce cas, vous continuez d'en bénéficier pendant 10 ans si vous remplissez les conditions d'attribution. Son montant est fixé à 179,31 euros.
- La majoration pour la vie autonome (MVA) s'élève à 104,77 € par mois. Elle concerne les personnes sans activité professionnelle qui touchent une aide au logement et qui ont un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %. Elle est automatiquement versée par la CAF ou la Mutualité sociale agricole en même temps que l'AAH aux personnes qui peuvent en bénéficier.

On ne peut pas cumuler complément de ressources et majoration pour la vie autonome.

• La prestation de compensation du handicap parentalité (PCH parentalité)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les parents en situation de handicap bénéficiant de la prestation de compensation du handicap (PCH) ont droit à une aide pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité.

Il s'agit des besoins en aide humaine, technique et/ou matérielle.

- Le montant forfaitaire mensuel : entre 450 € et 900 €. Il varie en fonction de l'âge de l'enfant.
- Un supplément est disponible pour les familles monoparentales.
- Les versements s'arrêtent aux 7 ans du plus jeune des enfants. La PCH n'est pas imposable, il ne faut donc pas la déclarer comme un revenu.
- Demande à faire auprès de la MDPH 93.

• La pension d'invalidité

Cette aide ne dépend pas de la MDPH. Elle est versée par l'Assurance maladie aux personnes reconnues « inaptes au travail » du fait d'un accident ou d'une maladie invalidante d'origine non professionnelle et ayant travaillé au moins 600 heures au cours des 12 derniers mois ayant précédé le constat d'invalidité.

Plus de renseignements :

3646 | ameli.fr, rubrique « Droits et démarches selon votre situation »

Point d'accueil à Saint-Denis : CPAM, 31 rue du Landy

• Les aides avec la mutuelle

Certaines mutuelles offrent des prises en charge complémentaires. Il faut donc se renseigner auprès de votre mutuelle une fois le handicap reconnu (par le versement d'une pension d'invalidité ou par une notification MDPH).

BON À SAVOIR!

Handicap ou dépendance, PCH ou APA ?

Les personnes ayant droit à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont les personnes dont le handicap a été reconnu avant 60 ans à titre de personnel ou dans le cadre de leur activité professionnelle. Les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie (non reconnues handicapées avant) n'ont pas le droit à la PCH, mais à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

L'APA permet de financer un certain nombre d'heures d'intervention à domicile ou une prise en charge en établissement. Elle est plus ou moins élevée selon le niveau d'autonomie et les ressources de la personne.

LES CARTES

• La carte d'invalidité

Pour les personnes reconnues handicapées à plus de 80 %, elle donne la priorité dans les files d'attente, les transports en commun etc., ainsi que des avantages fiscaux (une demi-part supplémentaire dans la déclaration de revenus) et des réductions pour soi et pour son accompagnateur, dans les lieux culturels par exemple.



La pension d'invalidité et la carte d'invalidité sont deux aides différentes, elles ne sont pas automatiquement liées et elles ne donnent accès aux mêmes droits (par exemple, la pension d'invalidité ne donne pas droit à une demi-part supplémentaire dans la déclaration de revenus).

• La carte de priorité

Elle donne la priorité dans les files d'attente, les transports en commun etc., pour les personnes reconnues handicapées à moins de 80 % ayant des difficultés à se tenir debout.

• La carte européenne de stationnement

Pour les personnes pouvant se déplacer très difficilement seules à pied, elle permet de se garer sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

• La carte mobilité inclusion (CMI)

La CMI remplace progressivement depuis le 1er janvier 2017 les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement. Elle a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits, notamment dans les transports. La CMI peut comporter trois mentions : «invalidité», «priorité», «stationnement». Le type et le nombre de mentions indiquées sur la carte varient selon la situation du bénéficiaire.

La CMI se déploie progressivement sur tout le territoire au gré des nouvelles demandes ou des renouvellements de carte d'invalidité ou de priorité, à durée limitée.

Comment obtenir ces aides et cartes ?

Toutes les aides financières et cartes sont à demander dans le dossier cerfa de demande à la MDPH en cochant les cases correspondantes.

Le dossier peut être retiré au CCAS à la mairie ou téléchargé sur le site internet de la MDPH.

Pour plus d'informations, se renseigner auprès de la MDPH ou de la CAF.



La MDPH est chargée d'évaluer vos droits à ces aides qui vous seront confirmées par le courrier de notification. Ce sont ensuite d'autres organismes qui versent les aides et fournissent les cartes.

Où se faire aider à remplir son dossier MDPH ?

Direction des solidarités - Pôle social du CCAS de la Ville de Saint-Denis

Pour remplir votre dossier de demande de compensation du handicap à la MDPH, vous pouvez demander conseil à l'accueil de la Direction des solidarités. Le pôle social du CCAS reçoit tous les jours, sauf le jeudi après-midi, pour aider les usagers dans le traitement de leurs dossiers. Depuis septembre 2022, des permanences hebdomadaires de professionnels de la MDPH sont également mises en place.

Renseignements :

Accueil de la Direction des solidarités

Centre administratif, 2e étage | 01 49 33 64 70

Le Toit du Mot | Tiers Lieu autonomie de l'association Mots et Regards

2 rue Courte, 93200 Saint-Denis

09 75 85 55 19 | motsetregards@gmail.com

Du mardi au samedi, de 9h à 17h

Lieu de convivialité intergénérationnel et d'appui aux démarches administratives. Il offre aussi des permanences d'écrivains publics.

AFPAD

7 place de la Libération, 93380 Pierrefitte-sur-Seine

01 49 71 56 90 ou 01 48 26 11 73 | secretariatafpad93380@gmail.com

Cette association propose des services d'avocat, écrivain public et médiation sociale.

BON À SAVOIR!

En cas d'hospitalisation, vous pouvez vous tourner vers l'assistant social de l'hôpital. Il peut vous aider dans toutes les démarches pour obtenir l'aide et les soins dont vous aurez besoin à votre sortie d'hospitalisation, les demandes d'aides financières ainsi que les démarches d'admission dans un établissement si vous avez besoin temporairement ou définitivement d'un hébergement après votre sortie d'hospitalisation.

• Pour des informations spécifiques sur les droits des personnes en situation de handicap

Maison de la justice et du droit

16 rue des Boucheries, 93200 Saint-Denis

Tél. 01 83 72 24 93 | mjdsaintdenis@gmail.com

Vous avez la possibilité de demander un rendez-vous avec un avocat, une association ou le délégué du défenseur des droits. À Clichy-sous-Bois et Pantin, l'association « Autisme et cetera » organise des permanences de droit du handicap ainsi que des permanences téléphoniques. Renseignez-vous auprès de la Maison de la justice et du droit de Saint-Denis.

Service handicap assistance de l'APAJH

Pour des informations juridiques

01 44 10 81 50 | apajh.org, rubrique handicap assistance

Sécurité sociale – Service social de la CRAMIF

36 46 et demander le service social | cramif.fr

prevention93.cramif@assurance-maladie.fr

QUELLES SONT LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE ?

Une personne adulte peut avoir besoin d'une mesure de protection juridique : sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle.

Pour vous renseigner :

Vosdroits.servicepublic.fr

Rubrique «Fiches pratiques par thème» puis «Famille - scolarité»

Recours gratuit à une personne qualifiée

En cas de problème non résolu avec l'établissement ou le service médico-social, les personnes accueillies ou prises en charge peuvent solliciter une «personne qualifiée» pour lui demander des conseils ou une médiation amiable.

La liste des personnes qualifiées est communiquée dans les établissements et service sociaux ou médico-sociaux par affichage ou dans le livret d'accueil.

Agence régionale de santé Île-de-France

Immeuble Le Curve, 13 rue du Landy, 93200 Saint-Denis

01 44 02 00 00 | ars.iledefrance.sante.fr, rubrique «Politique régionale»

puis «Démocratie sanitaire» puis «Droits des usagers»

Modèle de lettre type pour solliciter une personne qualifiée et liste des personnes qualifiées par département.

NUMÉROS D'URGENCE

- Pour sourds et malentendants : 114
- Signaler de la maltraitance envers une personne vulnérable : 3977
- Écoute violences femmes handicapées : 01 40 47 06 06

Ressources utiles

Association Droit Pluriel

Plateforme Agir Handicap : juristes et avocats répondent à toute question relative au droit des personnes en situation de handicap, gratuitement.

Possibilité d'envoyer un mail, téléphoner, ou envoyer un message vidéo en LSF pour les sourds.

droitpluriel.fr/agir

09 80 80 01 49 (appeler à partir d'un téléphone portable) | agir@droitpluriel.fr

placehandicap.fr

Site internet de la MDPH de Seine-Saint-Denis

monparcourshandicap.gouv.fr


Plateforme d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants conçue par la Caisse des Dépôts et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa).

BON À SAVOIR!

Victime de discrimination ?

Le Défenseur des droits est à votre service. Si vous êtes victime ou témoin d'une discrimination, contactez-le au 09 69 39 00 00 (numéro national).

Une permanence est assurée le mardi sur rendez-vous à la Maison de la justice et du droit de Saint-Denis. Contactez le 01 83 72 24 93.

The background consists of several overlapping, organic, wavy shapes in two shades of blue: a vibrant, saturated blue and a lighter, sky-blue. The shapes are layered, creating a sense of depth and movement. The overall composition is clean and modern.

Santé, prise en charge et parcours de soins

Être accompagné et suivi par le corps médical est une étape cruciale dans la prise en charge du handicap, dans l'établissement d'un parcours de soins et des diverses prises en charge.

Afin de faciliter la communication avec les équipes médicales lors de votre parcours de soins, quelques ressources sont à votre disposition.

• Consultations tous publics

Le premier contact reste la médecine de la ville ou les centres municipaux de santé (CMS).

Les centres municipaux de santé

Ces établissements de proximité proposent un large choix de spécialités médicales. Elles favorisent un accès à des soins de qualité à des prix abordables, sans dépassement d'honoraires.

CMS Barbusse

14 rue Henri-Barbusse, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 70 70

Il est équipé de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes.

CMS Cygne

Il est équipé de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes.

6 rue du Cygne, 93200 Saint-Denis | 01 83 72 20 20

CMS Les Moulins

Il est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et équipé de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes.

40 rue Auguste-Poullain, 93200 Saint-Denis | 01 83 72 20 10

CMS Plaine

Il est équipé de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes.

153 avenue du Président-Wilson, 93210 La Plaine Saint-Denis | 01 83 72 20 00

CMS de Pierrefitte

18-20 rue Guéroux, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 32 00

• Soins à domicile

Les médecins libéraux peuvent se déplacer à votre domicile. Il est possible de faire appel à des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

• Les soins adaptés au handicap

Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale, polyhandicap, et handicap génétique rare

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 69, 91150 Étampes Cedex

01 82 26 81 09 | centre.douleur@eps-etampes.fr | eps-etampes.fr

• La santé bucco-dentaire

Réseau Rhapsodif

Pour l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap ayant un dossier à la MDPH.

09 63 62 52 72 | rhapsodif.com

• Les consultations en langue des signes française (LSF)

Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière

Unité informations et soins des sourds

47/83 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris

01 42 16 14 70 ou (par SMS) 06 33 08 13 12

Institut mutualiste Montsouris

42 boulevard Jourdan, 75014 Paris | 01 56 61 62 63 | imm.fr

Hôpital privé à but non lucratif ouvert à tous et sans dépassement d'honoraires

• Les consultations gynécologiques et obstétriques

Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière

83 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris | 01 42 17 77 31

Bâtiment maternité - Service de gynécologie-obstétrique adapté aux femmes en situation de handicap moteur.

Institut mutualiste Montsouris

42 boulevard Jourdan, 75014 Paris | 06 98 02 42 73 (par SMS) | imm.fr

Suivi de grossesse adapté pour les femmes avec handicap moteur, visuel ou auditif. Consultation en langue des signes française possible.

• 0 à 20 ans , être pris en charge dans un établissement

0 – 18 mois

La Maison du bébé

1 chemin du moulin Basset - 93200 Saint-Denis

01 42 35 64 97 | maternite-delafontaine.fr

Rattachée à l'hôpital Delafontaine et située à proximité de la Maison des femmes, cette structure accueille parents, mineures enceintes et bébés de la naissance à 18 mois. Les femmes mineures enceintes peuvent être accueillies à la Maison du bébé.

0 – 3 ans

L'UAPE (unité d'accueil Parent Enfant)

1 chemin du moulin Basset - 93200 Saint-Denis

01 42 35 64 97 | maternite-delafontaine.fr

Rattachée à l'hôpital Delafontaine, elle accueille les bébés entre 0 et 3 ans.

Les crèches ou « maisons du petit enfant »

Les crèches ou « maisons du petit enfant » peuvent accueillir votre enfant, même avec un handicap. Le signaler au moment de l'inscription permettra de tout mettre en œuvre pour créer des conditions d'accueil compatibles avec le handicap.

Pour s'inscrire en maison du petit enfant :

Prendre rendez-vous auprès de la direction de la petite enfance :

- par téléphone au 01 49 33 66 22
- ou à l'accueil de la petite enfance
- saintdenis.fr/place-en-crèche

Les assistantes maternelles agréées

Certaines assistantes sont formées pour accueillir des enfants en situation de handicap.

Pour entrer en contact avec une assistante, dirigez-vous vers des centres de protection maternelle et infantile (PMI) (voir adresses à la fin du guide) ou des Relais petite enfance.

Les Relais Petite Enfance

Ces structures conseillent et informent sur les modes d'accueil, l'accompagnement des familles dans l'élaboration d'un contrat de travail, notamment dans le recrutement d'une assistante maternelle.

Relais petite enfance Floréal

2 promenade de la Basilique, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 65 56

Relais petite enfance Mermoz

21, rue Jean-Mermoz, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 71 23

Relais petite enfance Pleyel

11, place des Pianos, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 70 87

RPE sud Maison des petits Pierrefittois

18, impasse Mathieu-Gillet, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 72 09 36 79

RPE Maison de la petite enfance

76, boulevard Charles-de-Gaulle, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 72 09 36 72

0 – 20 ans

Des structures telles que les CAMSP, les CMP et les CMPP citées dans le chapitre « Repérer et diagnostiquer » proposent également des prises en charge pour des soins de quelques heures par semaine lorsque le handicap le nécessite.

• 20 ans et plus, les structures pour adultes

Certaines personnes ne peuvent pas travailler du fait de leur handicap et ont besoin d'accompagnement au quotidien. Il faut pour cela faire une demande à la MDPH d'orientation en établissement médico-social pour adultes.

Plusieurs orientations sont possibles selon le degré d'autonomie de la personne :

Centre ou service d'accueil de jour (CAJ ou SAJ)

Pour les personnes ne pouvant pas ou plus travailler, mais suffisamment autonomes pour réaliser des activités quotidiennes en groupe, à caractère ludiques et éducatives.

Foyer de vie

Même principe que les CAJ ou les SAJ, mais avec une prise en charge accrue, généralement en internat.

Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

Pour des personnes très dépendantes, ayant besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne et de surveillance médicale.

Maison d'accueil spécialisée (MAS)

Pour des personnes non autonomes, ayant besoin d'une surveillance médicale et de soins permanents. Les orientations dans ces structures se font sur décision de la CDAPH. Des délais d'attente sont souvent à prévoir, car le nombre de places est limité. Des solutions d'accueil temporaire (orientation à demander également à la MDPH) peuvent être trouvées pendant la période d'attente.

Pour trouver une structure en Seine-Saint-Denis, consulter le site de la MDPH : place-handicap.fr

• Être aidé et pris en charge à domicile

Garde d'enfants à domicile

Les structures privées

Des structures privées de service d'aide à la personne proposent leurs services de garde d'enfant à domicile en journée ou sur le temps périscolaire. Certaines proposent une prise en charge des enfants porteurs de handicaps par du personnel qualifié. En voici quelques exemples :

Little Bee

17, rue Gabriel-Péri, 93200 Saint-Denis
09 86 08 51 50 | Littlebee.fr

La Joie de l'Enfance

70, rue Anatole-France, 93200 Saint-Denis

01 80 43 01 33 | lajoiedelenfance.fr

Family Sphere

9, avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

01 83 64 76 06 | family-sphere.com

• Structures d'aides à domicile pour les adultes

Les différentes formes de recours à domicile

L'aide à domicile est soit un aidant familial, soit un aidant salarié.

L'aidant familial

Est considéré comme aidant familial : le conjoint, le concubin, la personne pacsée, l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu' au 4^e degré.

Il apporte une aide humaine à une personne dépendante handicapée ou malade membre de sa famille. Il se différencie des professionnels de l'aide et du soin. Pour les actes essentiels et non pour du ménage. Le tarif est défini par arrêté ministériel.

Les différents régimes d'emploi de l'aidant salarié

- Le service prestataire : les services sont privés, associatifs ou publics (rattachés au CCAS). La structure s'occupe de tout, elle délivre une prestation de service au domicile. Le bénéficiaire n'est pas l'employeur de l'aide à domicile.
- Le service mandataire : le service a un rôle d'accompagnement auprès des personnes âgées ou en situation de handicap qui souhaitent employer une aide à domicile, vous êtes l'employeur de l'aide à domicile, mais vous déléguez l'aspect administratif à un prestataire.
- L'embauche directe : vous êtes l'employeur et prenez en charge l'ensemble des formalités d'employeur.

Le Conseil départemental délivre des chèques CESU à remettre au prestataire choisi ou à la personne embauchée en direct. Le Conseil départemental détermine sur la notification de décision le mode choisi.

Plus d'informations :

Fédération des particuliers employeurs de France (FEPem)

79 rue de Monceau – 75008 Paris

0825 07 64 64 | fepem.fr | iledefrance@fepem.fr

Cesu.urssaf.fr

Site national d'information sur les CESU

Recourir à un service mandataire ou prestataire

Annuaire en ligne des organismes de services à la personne.

Pour trouver un service mandataire ou prestataire :

servicesalapersonne.gouv.fr > bénéficiaire des SAP > annuaire

Evolia 93

Plateforme de services à la personne

5 rue du Marais, 93100 Montreuil

01 41 60 10 69 | contact@evolia93.fr | evolia93.fr

Liste des structures adhérentes disponible sur le site pour **trouver du matériel adapté pour la vie quotidienne**

Escavie 75 : CRAMIF

14 ter, rue de Tanger, 75019 Paris

01 40 05 67 51

Cramif.fr/escavie | escavie.cramif@assurance-maladie.fr

Pour les personnes en situation de handicap et les professionnels les accompagnant.

Ce service apporte des conseils sur les aides techniques et les adaptations de domicile et oriente si besoin vers des interlocuteurs spécifiques.

Accueil sur rendez-vous uniquement.

Les services d'accompagnement à domicile

Certaines personnes peuvent vivre à domicile tout en ayant besoin d'un accompagnement spécifique pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne. Il est alors possible de faire appel à des équipes de professionnels.

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Accompagnement social, notamment pour les démarches administratives, la gestion du budget, l'accès aux soins, aux vacances et aux loisirs.

Pour trouver un SAVS en Seine-Saint-Denis, consulter le site de la MDPH place-handicap.fr

Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Accompagnement social et médical.

Pour trouver un SAMSAH ou un SAVS en Seine-Saint-Denis, consulter le site de la MDPH, place-handicap.fr

• Les aides financières dédiées à la prise en charge à domicile

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA est une aide financière, en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et dépendantes, qui permet le règlement de la totalité, d'une partie ou des dépenses nécessaires pour rester dans votre logement ou votre hébergement (exemple : Ehpad). Elle est délivrée par le Conseil départemental.

Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- Résider en France de façon stable et de + 3 mois sur le département ;
- Être en GIR 4/3/2/1 (grille AGGIR) ;
- Elle attribuée sous condition de ressources ;
- Avoir notification de prise en charge nominative.

L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)

L'ARDH est une aide de courte durée destinée à prendre en charge une partie du coût des services mis en place lors de du retour au domicile après une hospitalisation. Elle est à destination des retraités. Elle est délivrée sous conditions de ressources par les caisses de retraite.

Pour pouvoir bénéficier de l'ARDH, il faut :

- Être retraité du régime général de la Sécurité sociale.
- Avoir exercé son activité professionnelle la plus longue au régime général.
- Faire partie de la grille GIR 5/6 uniquement (les autres GIR sont couverts par l'APA).

Le Fonds soins palliatifs (Fonds FNASS)

Le FNASS tend à apporter un soutien financier dans le retour ou le maintien à domicile d'une personne gravement malade en fin de vie qui reçoit des soins palliatifs. Il est financé par les caisses de retraite, est renouvelable une fois et est entre 10 à 15 % à la charge du bénéficiaire.


Ressources utiles

Santé très facile

Site ressource en français facile à lire et à comprendre (FALC).
santetresfacile.fr

Santé BD

Le guide santé en BD adapté aux personnes en situation de handicap mental ou présentant des troubles autistiques. Ces bandes dessinées permettent au patient de communiquer avec son médecin à l'aide d'images.
santebd.org



**Scolarité,
études
et formation**

SCOLARISATION DES ENFANTS

La loi du 11 février 2005 pose le principe de l'intégration en milieu ordinaire : tout enfant doit être inscrit à l'école de son quartier, quel que soit son handicap.

Des mesures d'aménagements pédagogiques peuvent être proposées à l'aide du plan d'aménagement pédagogique (PAP) pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève rencontrant des difficultés (liées ou non à un handicap).

Si nécessaire, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est élaboré par la MDPH et les enseignants référents handicaps, en associant les parents pour les enfants porteurs de handicaps. Ces enseignants assurent le suivi du PPS et sont des contacts privilégiés pour les familles.

En fonction des besoins de l'enfant, le PPS peut prévoir :

- l'achat de mobilier scolaire adapté (ce n'est pas la famille qui paie)
- le recours à un accompagnant des enfants en situation de handicap (AESH) pour un certain nombre d'heures, pour aider l'enfant dans sa scolarisation.
- une scolarisation selon des modalités particulières : une scolarisation à temps partiel, une scolarisation en classe adaptée.
- une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) à l'école, au collège et au lycée.
- l'externalisation d'unités d'enseignement(UE) d'établissements médicosociaux dans les établissements scolaires.
- le recours à un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : ces équipes pluridisciplinaires interviennent pour apporter un soutien spécifique à l'enfant, dans ses différents lieux de vie (école et domicile, principalement).
Il y a des SESSAD spécialisés par type de handicap qui peuvent s'appeler différemment (SSEFIS, SAAAS, SSAD), mais le principe reste le même.
- l'orientation en établissement médicosocial (voir p. 19 : la scolarisation en établissement médicosocial).

Consultez le carnet d'adresses page 72.

BON À SAVOIR!

C'est l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH qui détermine les modalités de scolarisation de l'enfant (PPS), validées par la CDAPH. La famille reçoit ensuite une notification de la MDPH les informant si l'enfant va bénéficier d'heures d'AESH, d'un accompagnement en SESSAD ou d'une orientation vers une classe Ulis, ou un établissement spécialisé type IME.

Enseignants référents handicap

Circonscriptions Saint-Denis 1, 2 et 3

Renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant.

• Les structures d'appui à la scolarisation pour les professionnels

Les professionnels peuvent faire appel à des structures d'appui à la scolarisation d'enfants en situation de handicap, telles que :

- Équipe Isis (Inclusion sociale et inclusion scolaire)
- Pôle de soutien à l'inclusion scolaire PSAIS de l'IME Adam Shelton, pour les enfants porteurs de TSA

Ces structures d'appui interviennent au sein de l'école ou sur d'autres lieux de vie de l'enfant.

• La scolarisation à domicile

Il est possible de scolariser l'enfant à domicile, par choix ou faute d'inscription dans un établissement scolaire.

Le Cned (Centre national d'enseignement à distance)

Possibilité d'inscription gratuite dans les «classes complètes à inscription réglementée», après avis favorable du Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN).

Le Cned est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

Pour en savoir plus :

internetcned.fr - rubrique «Nous contacter».

En contactant de l'Éducation nationale à Saint-Denis

L'association *Votre école chez vous*

Elle fait intervenir des professeurs au domicile de l'enfant.

Retrouvez la liste et les coordonnées des établissements et structures en fin de guide, rubrique adresses.

• Les lieux de soins et de prise en charge sur le temps scolaire

Les besoins de l'enfant peuvent nécessiter des prises en charge spécifiques pendant le temps scolaire, qui peuvent être assurées par :

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)

Ce réseau permet les aides sur le temps scolaire assurées à l'école par des enseignants spécialisés et offre un suivi psychologique, pour des élèves de maternelle et d'élémentaire en grande difficulté (avec ou sans handicap).

Un suivi en Rased se fait sur proposition de l'enseignant.

CMP (voir le carnet d'adresses rubrique «Repérer et diagnostiquer»)

Lieu de consultation et de prise en charge psychologique

CMPP (voir le carnet d'adresses rubrique «Repérer et diagnostiquer»)

Lieu de consultation et de prise en charge psychologique et pédagogique

Jardin d'enfants thérapeutique (JET)

4, rue Franklin, 93200 Saint-Denis | 01 48 20 07 63

Le Jet propose une prise en charge à l'école sur le temps scolaire par des professionnels de la pédopsychiatrie, pour des enfants en crise passagère ou en souffrance psychique et dont les comportements posent problème.

Il y a deux Jet à Saint-Denis, un pour les élèves de maternelle et un pour les élèves d'élémentaire. L'admission au JET se fait par l'intermédiaire d'une consultation au CMP Franklin.

Hôpital de jour – Unité Zéphyr

L'Unité Zéphyr, rattachée au Centre hospitalier de Saint-Denis, propose des soins inclusifs, intensifs et ambulatoires à des enfants âgés de 2 à 12 ans présentant un trouble du neurodéveloppement ainsi qu'un accompagnement de leur famille.

La scolarisation en établissement médico-social

Lorsque le handicap et les besoins de l'enfant le nécessitent, le projet personnalisé de scolarisation (PPS) prévoit une orientation en établissement médicosocial.

Cela se traduit par une notification d'orientation de la MDPH vers des établissements de type institut médico-éducatif (IME), Institut d'éducation motrice (IEM), institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP).

Chaque notification d'orientation s'accompagne d'une liste d'établissements correspondants au handicap de l'enfant et qu'il faut contacter.



Votre enfant n'aura pas de place en établissement médicosocial sans notification, mais une notification ne vaut pas une admission automatique en établissement. Il est donc important d'anticiper et de prévoir des prises en charge temporaires et complémentaires pour assurer le temps de la transition (accueil temporaire, service spécialisé à domicile, associations, etc.).

Les séjours de répit et l'accueil temporaire

Des mesures d'accueil temporaire (maximum 90 jours par an) peuvent être notifiées par la MDPH, pour apporter du répit aux familles (quelle que soit la prise en charge qui existe par ailleurs). Il faut bien le spécifier dans le dossier de demande MDPH.

L'accueil temporaire se fait avec ou sans hébergement, à temps complet ou à temps partiel. Il peut prendre la forme d'un séjour en établissement, d'un séjour de répit... Pour les enfants, la prise en charge est gratuite (financement à 100% par la Sécurité sociale).

Ressources utiles

Mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches

Aide handicap école

Numéro vert : 0 805 805 110

Pour les personnes sourdes ou malentendantes

Numéro vert : 0 800 730 123

Pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap

aidehandicapecole@education.gouv.fr

handiu.fr

Site internet dédié aux élèves, étudiants en situation de handicap.

droitausavoir.asso.fr

ÉTUDIER (ADULTES)

• Les aides financières dédiées aux études

Les conditions d'accès aux bourses sont facilitées pour les étudiants en situation de handicap. Se renseigner dès le mois de janvier pour une rentrée en septembre / octobre auprès du Crous.

Crous Saint-Denis

Place du 8 Mai 1945, 93200 Saint-Denis

09 70 19 04 10 | crouscreteil.fr

Renseignements sur les bourses : 09 72 59 65 00

Accès sourds et malentendants : crous-creteil.fr / rubrique « Accessibilité »

• Les études aménagées

Un aménagement du planning scolaire, une aide humaine, technique, des temps prolongés pour les examens et les concours, la plupart des universités et des écoles proposent des aménagements pour les étudiants en situation de handicap.

De nombreuses universités et CROUS ont une mission handicap, il faut prendre contact avec eux.

Mission handicap de Paris 8

2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis - 01 49 40 67 92

univparis8.fr | accueil.handicap@univparis8.fr

BON À SAVOIR !

L'association *Arpejeh* accompagne les jeunes en situation de handicap dans leur recherche de stage, alternance, emploi. Elle organise des forums de découverte de métiers et donne des conseils sur l'orientation de votre enfant.

arpejeh.com | 01 79 97 28 55

SE FORMER DANS LES CENTRES ADAPTÉS POUR LES TRAVAILLEURS AVEC UN HANDICAP

Les établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) anciennement nommés CRP sont des centres de formation professionnelle pour les personnes en situation de handicap. Ils proposent des stages ou formations ainsi qu'un accompagnement médico-psycho-social adapté à votre handicap. L'orientation en CRP se fait auprès de la MDPH.

ESRP-ESPO Aubervilliers

Pour tous handicaps sauf troubles mentaux graves

5-7, rue des Noyers, 93300 Aubervilliers

01 48 11 30 60 | crpaubervilliers.accueil@ugecam.assurance-maladie.fr
groupe-ugecam.fr/esrp-espo-aubervilliers

CRP Robert Buron

51-53, boulevard Biron, 93400 Saint-Ouen

01 49 46 77 00 | contact-esrp@anrh.fr

ESRP Masson-Timbaud

60, rue de la République, 93100 Montreuil

01 48 18 22 22 | contact@asso-croizat.org | asso-croizat.org/esrp-masson-timbaud

The background features a stylized profile of a person's head, facing right. The profile is composed of several overlapping, organic shapes in various shades of red and pink, creating a layered, artistic effect. The word "Emploi" is centered within the profile, appearing as if it is part of the person's face.

Emploi

LES DEMANDES RELATIVES À L'EMPLOI ET À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le formulaire type de demande à envoyer à la MDPH comporte deux types de demandes dans la catégorie de demandes relatives à l'emploi :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- une demande d'orientation, avec plusieurs possibilités (formation, orientation en milieu ordinaire ou en ESAT). Pour expliquer l'orientation que l'on souhaite avoir et pour quelles raisons, il faut compléter la partie « projet de vie » du formulaire de demande.

• Demander une reconnaissance de la qualité de travailleur en situation de handicap (RQTH)

Les personnes porteuses de handicap peuvent demander une RQTH auprès de la MDPH. Elle favorise le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi.

La RQTH permet de bénéficier :

- d'aménagements de postes (fauteuil adapté, matériel informatique...);
- de financements complémentaires par l'employeur pour du matériel adapté (prothèses auditives par exemple);
- d'aménagement du temps de travail.

Le bénéficiaire d'une RQTH peut aussi devenir fonctionnaire sans passer de concours (exception faite de certains grades), après une période d'emploi en tant que contractuel.

La personne ayant une RQTH n'a pas l'obligation d'en informer son employeur.

Plus d'informations :

service-public.fr - puis taper "RQTH" dans la barre de recherche.

• Être accompagné pour trouver un emploi

Les entreprises et administrations publiques qui emploient au minimum 20 salariés doivent recruter au moins 6 % de travailleurs handicapés. À défaut, elles sont tenues d'acquiescer une contribution auprès de l'AGEFIPH (Association de gestion du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées), dans le cas des entreprises privées, ou du FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique) dans le cas des administrations publiques. Il est donc intéressant pour un employeur d'embaucher quelqu'un qui a une RQTH, une carte d'invalidité ou une AAH. L'employeur a un délai de 5 ans pour respecter cette obligation s'il vient de créer son entreprise ou s'il vient d'atteindre les 20 salariés.

Lieux d'accueil pour la recherche d'emploi

LUA de Saint-Denis (Agence France Travail – Cap Emploi 93)

5 avenue du Colonel Fabien, 93200 Saint-Denis
3949

Objectif Emploi | Mission locale Saint-Denis / Pierrefitte

3, allée des Six Chapelles, 93200 Saint-Denis
01 86 64 20 30 ou 06 59 70 16 03

Mission locale pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi

Arpejeh

arpejeh.com | 01 79 97 28 55

Cette association vous accompagne dans votre recherche de stage, d'alternance et d'emploi et accompagne la construction de votre projet professionnel jusqu'à 30 ans.

BON À SAVOIR!

Chaque année est organisée à la mi-novembre le Duoday, une journée nationale de stage découverte en entreprise, non rémunérée, pour toutes personnes en situation de handicap de plus de 14 ans. Pour participer (personnes en situation de handicap ou employeurs publics/privés) et former un duo durant une journée, rendez-vous sur duoday.fr.

La Ville de Saint-Denis participe chaque année à cet événement qui permet de découvrir les métiers de la ville, faire des rencontres et lever les idées reçues sur le handicap.

• Être accompagné pour rester dans l'emploi

Mission handicap de votre entreprise

La plupart des grandes entreprises et des administrations ont une mission handicap pour l'insertion professionnelle et l'accompagnement des travailleurs handicapés. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre direction des ressources humaines.

SAMETH 93 association Handiaction

Centre de prévention sanitaire et social

2 rue de la Convention, 93017 Bobigny cedex
01 48 36 52 47 | contact@sameth93.com

• Demander une orientation en structure spécifique

Il existe plusieurs types de structures professionnelles conçues pour les travailleurs handicapés.

Entreprises adaptées (EA)

Ces entreprises, régies par le Code du travail, doivent embaucher au moins 55 % de travailleurs handicapés. Elles tiennent compte des contraintes spécifiques liées au handicap. Les travailleurs ont un statut de salarié et ne peuvent pas percevoir un salaire inférieur au SMIC.

Établissements et services d'aide par le travail (ESAT, anciennement CAT)

Ils accueillent des personnes handicapées pouvant travailler en milieu protégé. Les travailleurs en ESAT n'ont pas un statut de salarié, mais d'utilisateur. Ils perçoivent une rémunération garantie. Pour travailler en ESAT, il faut faire une demande de RQTH et d'orientation professionnelle « milieu protégé ESAT » auprès de la MDPH. Les métiers exercés en EA et en ESAT sont variés : restauration, blanchisserie, conditionnement, entretien des espaces verts, artisanat...

Pour trouver un EA ou un ESAT en Seine-Saint-Denis, voir sur le site de la MDPH : placehandicap.fr

ANRH

30 bis rue du Bailly, 93200 Saint-Denis

01 49 17 80 20 | anrh.fr | contact-ea-stdenis@anrh.fr

Entreprise adaptée de Saint-Denis : audiovisuel, travaux administratifs, conditionnement, traitement du matériel informatique, montage-assemblage.

Entreprise Adaptée AIA – Activités industrielles adaptées

46, boulevard Jean-Mermoz, 93380 Pierrefitte-sur-Seine

01 47 91 34 38 | info@aia-asso.fr

aia-blanchisserie-industrielle.org

Tout type de handicap - voir si des aménagements sont possibles pour le handicap moteur. Blanchisserie industrielle.

ESAT Vivre autrement-APF

21-29, rue la Poterie, 93200 Saint-Denis

01 49 40 79 40 | esat.stdenis@vivreautrement.com

vivre-autrement.com

Imprimerie numérique, conditionnement et façonnage, routage, espaces verts et détachement en entreprise.

ESAT Pleyel

29 rue d'Amiens, 93240 Stains

01 49 40 09 19 | traiteur@esatpleyel.com

Traiteur, restauration collective, nettoyage.

• Partir à la retraite

Les personnes titulaires d'une RQTH et reconnues handicapées par la MDPH avec un taux supérieur à 50 % peuvent partir en retraite dès 55 ans (sous réserve d'avoir cotisé un nombre de trimestres suffisant). Les travailleurs en ESAT peuvent aussi partir en retraite à partir de 55 ans, s'ils attestent d'au moins 30 ans d'orientation professionnelle en ESAT.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un départ anticipé, faites le point sur votre relevé de carrière auprès de votre caisse régionale d'assurance retraite.

Plus d'informations : assuranceretraite.fr

Centre d'information et de conseil aux salariés (CICAS)

Carré Pleyel

5, rue Pleyel, immeuble Thalie, 93200 Saint-Denis

Numéro violet : 09 70 66 06 60

Accueil sur rendez-vous uniquement

Ressources utiles

- **talenteo.fr**
- **thransition.com**
Rubrique «Personne handicapée» - «Offres d'emploi»
- **handiquesta.com**
Site internet de recherche d'emploi spécialisés pour les personnes handicapées.
- **francetravail.fr**
Site internet permettant de filtrer les offres d'emplois accessibles.
- **handeco.org**
Liste les ESAT par département et par activités exercées.

The image features a stylized profile of a person's head, facing right, rendered in a dark teal color. The background is a lighter teal. The word "Logement" is written in a bold, white, sans-serif font across the middle of the head profile.

Logement

Le droit au logement est un droit fondamental reconnu par de nombreuses conventions et lois. Pour les personnes en situation de handicap, la situation revêt une particularité, car elles doivent avoir un logement adapté aux besoins spécifiques de leurs handicaps.

ACCÉDER À UN LOGEMENT SOCIAL

Le handicap constitue un critère de priorité pour l'accès à un logement social. Vous pouvez enregistrer votre demande en ligne sur : www.demande-logement-social.gouv.fr ou auprès du Service municipal du logement.

Service municipal du logement | Immeuble Saint-Jean

6 rue de Strasbourg, 93200 Saint-Denis
01 49 33 70 50

ADAPTER SON LOGEMENT

Des aides financières existent pour adapter son logement, en fonction de sa situation (propriétaire, locataire parc privé, locataire logement social...).

Pour s'informer sur les aides :

Association départementale d'information sur le logement (ADIL93)

6-8, rue Gaston-Lauriau, 93100 Montreuil
01 48 51 17 45 | adil93@adil93.com

Permanence une fois par mois à la Maison de la justice et du droit de Saint-Denis

16 rue des Boucheries, 93200 Saint-Denis
01 83 72 24 93 | mjdsaintdenis@gmail.com

Soliha Est parisien

231, rue La Fontaine, 94120 Fontenay-sous-Bois
01 71 33 17 17 | estparisien.soliha.fr

Accompagne vos projets de travaux et vous aide dans la recherche d'aides financières.



Mobilités

LES MOYENS DE TRANSPORT

• Les transports en commun

Toutes les informations sur l'accessibilité des transports en commun en Île-de-France sont disponibles sur :

- iledefrance-mobilites.fr rubrique « Me déplacer » - « Transports faciles d'accès »
- par téléphone au 09 70 81 83 85

La RATP met en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des transports en commun aux personnes avec un handicap sensoriel.

Concernant le handicap moteur, et plus particulièrement les personnes en fauteuil roulant :

Métro

Seule la ligne 14 est entièrement accessible.

Sur la ligne 13, les stations Porte de Paris et Saint-Denis Université sont équipées d'un ascenseur (mais avec besoin d'accompagnement pour monter dans la rame depuis le quai).

RER

De plus en plus de stations sont rendues accessibles

À Saint-Denis : RER B La Plaine - Stade de France et RER D et H Stade de France - Saint-Denis.

Guide pratique pour prendre le RER disponible sur ratp.fr

Bus

Lignes accessibles à Saint-Denis : 139, 153, 170, 239, 253, 255, 302, 361, 512

Tramway

Toutes les lignes de tramway sont accessibles.

À Saint-Denis : T1, T5, T8.

ratp.fr

Train - Assist'enGare

Ce service d'assistance gratuit de la SNCF est proposé aux bénéficiaires d'une CMI ou d'une carte d'invalidité, aux personnes en fauteuil roulant et à celles qui se déplacent avec des difficultés. Il propose un accompagnement de la gare jusqu'à votre siège de train. Il identifie également les moyens de transport accessibles à défaut d'accessibilité en gare.

Réservation par téléphone au 32 12, ou « Via Rogervoice » pour les personnes sourdes et malentendantes.

Réservation jusqu'à trois mois à l'avance et minimum 24 heures avant le départ.

Mission accessibilité

Par courrier : Mission accessibilité - 54 quai de la Rapée, Lac YMO4, 75599 Paris Cedex 12

Par mail : mission.accessibilite@ratp.fr

• Les transports à la demande

PAM 93

Service de transport à la demande pour les personnes résidant en Seine-Saint-Denis, titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %.

09 88 99 93 93 ou 01 49 90 40 30

pam93.iledefrance-mobilites.fr | contact@pam93.info

Attention à bien réserver son transport.

G7 Access

Service de taxi G7 pour les personnes à mobilité réduite.

01 47 39 00 91

g7.fr, rubrique «Utilisateurs occasionnels» - «G7 Access» en fin de page Internet

Ligne bleue

Service de transport à la demande pour les personnes âgées de plus de 70 ans ainsi que les personnes à mobilité réduite dès 60 ans habitant Saint-Denis, pour des déplacements dans Saint-Denis.

Inscription auprès de la Maison des seniors :

6 rue des Boucheries, 93200 Saint-Denis

01 49 33 68 34 | solidarites.maisondesseniors@saintdenis.fr

• La voiture

Des aides financières existent pour faire aménager son véhicule (PCH - aménagement du véhicule). Elles doivent être demandées auprès de la MDPH.

Seule la carte européenne de stationnement et la CMI mention «stationnement» permettent de se garer sur les places réservées

Pass Handicap

Il permet aux bénéficiaires de la gratuité PMR résidant à Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine, ou s'y rendant régulièrement de s'enregistrer avec la plaque de leur véhicule principal.

Depuis janvier 2024, ils n'ont plus à prendre un ticket à chaque stationnement ni à disposer de la carte d'ayant droit sur tableau de bord du véhicule.

Renseignements/inscriptions en ligne :

IndigoNeo : saint-denis.tepark.fr

Sur place :

Parking basilique de Saint-Denis

Rue du Pont-Godet, 4 place du Caquet, 93200 Saint-Denis | 01 48 20 27 72

Parking Handicap

Pour trouver une place de stationnement réservée à un endroit donné :

parking.handicap.fr

Wheeliz

01 79 72 80 22 | wheeliz.com | hello@wheeliz.com

Site de location de véhicules PMR entre particuliers

BON À SAVOIR!

Les titulaires de la carte européenne de stationnement ou de la CMI stationnement peuvent, depuis 2015, se garer gratuitement sur toutes les places ouvertes au public sur la voirie (attention, cette obligation de gratuité ne concerne pas les parkings avec bornes d'entrée sortie). Il faut toutefois prendre un ticket PMR à l'horodateur.

LES AIDES FINANCIÈRES DÉDIÉES AUX TRANSPORTS (ADULTES)

L'allocation chèque taxi

Les personnes bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie ou d'une rente d'accident du travail (ou maladie professionnelle) ainsi que les personnes retraitées âgées de plus de 60 ans peuvent obtenir cette allocation si elles résident depuis plus d'un an en Seine-Saint-Denis. L'allocation chèque taxi n'est pas cumulable avec le forfait Améthyste. Elle s'élève, en 2015, à 182,94 € par an.

Pour faire la demande :

CCAS de Saint-Denis

Centre administratif 2^e étage
2 place du Caquet | 01 49 33 64 70

Le forfait Améthyste

Il permet de voyager toute l'année pour un montant très réduit par rapport au Pass Navigo plein tarif (en 2023, de 26 à 48 € par an selon les zones choisies).

Il est à destination des personnes en situation de handicap et des retraités âgés de plus de 60 ans, non imposables sur le revenu et résidant depuis au moins un an en Seine-Saint-Denis .

Pour faire la demande :

CCAS de Saint-Denis

Centre administratif 2^e étage
2 place du Caquet | 01 49 33 64 70

Possibilité de télécharger le formulaire de demande sur :

seinesaintdenis.fr | 01 43 93 86 86

Ressources utiles

Ratp.fr

Les guides pratiques de la RATP

Prendre le RER en fauteuil roulant et pédagogie de la mobilité urbaine.

À retrouver sur ratp.fr et iledefrance-mobilites.fr rubrique « Me déplacer » - « Transports faciles d'accès »

transilien.com

Site internet des transiliens pour le RER et le transilien rubrique « Se déplacer » - « Accessibilité »



Entraide et communauté

Face au handicap, il est important de ne pas rester seul. De nombreux sites et lieux existent pour obtenir des informations. Il est aussi possible de se tourner vers les associations, pour obtenir de l'aide, rencontrer des pairs, s'engager pour les droits des personnes handicapées. Voici quelques adresses par type de handicap. La liste n'est pas exhaustive.

TOUT HANDICAP

Cap 1 pour 1

Cap1pour1@gmail.com

Association de Saint-Denis pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, la sensibilisation du grand public, le soutien aux aidants et seniors.

APF France handicap

Délégation de Seine-Saint-Denis

17, rue des Berges, 93500 Pantin

01 48 10 25 35 | dd.93@apf.asso.fr

blogduterritoiregrandparis.blogs | apf.asso.fr

Association nationale reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Association nationale pour les personnes sourdes-aveugles

Par courrier : Maison de la vie associative et citoyenne du 14e

22, rue Deparcieux, 75014 Paris

06 71 93 35 74 | assoanpsa@anpsa.fr

anpsa.fr

Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert Laplane

33, rue Daviel, 75013 Paris

01 45 89 13 16 | secretariat@crlaplane.org

centreresourceslaplane.org

Pour les personnes sourdes ou ayant un trouble du langage complexe avec déficiences associées.

HANDICAP MOTEUR ET POLYHANDICAP

APF France handicap

Délégation de Seine-Saint-Denis

17, rue des Berges, 93500 Pantin

01 48 10 25 35 | dd.93@apf.asso.fr

blogduterritoiregrandparis.blogs | apf.asso.fr

Association nationale reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Centre de ressources multi handicap

42 avenue de l'Observatoire, 75014 Paris
01 53 10 37 37 | contact@crmh.fr | crmh.fr

Information et soutien pour les parents, proches et professionnels de personnes polyhandicapées en grande dépendance.

HANDICAP AUDITIF

La surdité de l'enfant

Guide de l'INPES, collection Varia. Guide pratique à l'usage des parents.
Disponible sur santepubliquefrance.fr

Surdi Info Service - Centre national d'information sur la surdité

0812 040 040 | contact@surdi.info | surdi.info

Plateforme d'informations et orientations pour personnes sourdes et malentendantes.

Le mouvement des sourds de France (MDSF)

mdsf@wanadoo.fr | mdsf.fr

Œuvre pour l'usage de la langue des signes française.

Association *Deux mains pour s'entendre*

deuxmainspoursentendre.over-blog.com

Cours de LSF, ateliers.

Association de parents d'enfants sourds du 93 (APES 93)

56, rue de la Fédération, 93100 Montreuil

Ressources utiles

Centre national d'information sur la surdité

surdi.info

Media'Pi / SignUnity

8 A, rue Paul-Bert, 93300 Aubervilliers

contact@mediapi.org | mediapi.org

Association qui propose des contenus d'information doublés LSF.

Lilavie

Journal d'informations et d'actualité bihebdomadaire pour les personnes sourdes.

lilavie.fr

HANDICAP VISUEL

SHACI93

19 rue de la Boulangerie, 93200 Saint-Denis
01 83 72 20 40 | Mehdi Saci, Président | 06 12 06 84 85

Association de sensibilisation au handicap visuel.

Permanences hebdomadaires et cours de braille le jeudi à la Maison de la vie associative.

Association Valentin Haüy

Comité Valentin Haüy Paris/Île-de-France
3 rue Jacquier, 75014 Paris | 01 40 44 88 00 | avh.asso.fr

Association, reconnue d'intérêt public, d'aide aux personnes déficientes visuelles. Elle défend les droits, assure des formations, propose des activités accessibles...

Les Auxiliaires des aveugles

71 avenue de Breteuil, 75015 Paris
01 88 32 31 40 | contact@lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr
lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr

Met en contact des personnes aveugles ou malvoyantes avec des bénévoles prêts à les aider dans diverses activités (lecture, aide administrative, sorties quotidiennes, domicile, activités culturelles ou sportives).

Centre d'activités UNADEV Île-de-France

41, avenue. Édouard-Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt
01 71 16 11 95 | unadev.com

Apporte diverses aides aux personnes aveugles et malvoyantes et propose des activités.

Association nationale des parents d'enfants aveugles

12 bis rue de Picpus, 75012 Paris
01 43 42 40 40 | anpea.asso.fr

Pour les familles de personnes aveugles ou malvoyantes.

HANDICAP MENTAL ET COGNITIF

Groupe d'entraide mutuelle (GEM) L'Astrolabe

1 rue Aubert, 93200 Saint-Denis
09 67 27 51 66 | animastrolabe@gmail.com
gemastrolabe.jimdo.com

Lieu d'accueil et d'activités pour personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées.

Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) L'abondance

2 allée Boris-Vian, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
06 98 74 17 98 | labondance93380@hotmail.com

Lieu indépendant de discussion, de respect et de liberté, géré par ses adhérents. Il offre des espaces à toutes personnes ayant besoin d'un contact humain et/ou ayant besoin d'un soutien.

Association Trisomie 21 Seine-Saint-Denis

7 place Bertie Albrecht, 93100 Montreuil
06 95 31 36 14 | contact@trisomie2193.org
trisomie2193.org

Pour l'insertion des personnes porteuses de trisomie 21.

Association TDAH DYS Droit à la différence

06 02 69 20 07 | dysdroitaladifference@gmail.com

Accompagne les familles dans leurs démarches, elle défend leurs intérêts et informe sur les troubles DYS (ou troubles spécifiques du langage et des apprentissages).

Fédération française des dys

Fédération nationale pour les troubles cognitifs spécifiques, les troubles du langage et des apprentissages.

ffdys.fr

Association avenir dysphasie France

07 63 56 85 52 | dysphasie.org

UNAPEI

15 rue Coysevox, 75018 Paris

01 44 85 50 50 | public@unapei.org | unapei.org

Fédération d'associations pour les personnes handicapées mentales.

Groupe des aphasiques d'Île-de-France (GAIF)

Mairie du 17^e, 18 rue des Batignolles, 75017 Paris

01 43 73 23 87 | aphasie-idf.fr/activites

Association organisant des rencontres et des activités pour les personnes aphasiques à Saint-Denis et dans 13 autres villes d'Île-de-France.

Centre ressource francilien du traumatisme crânien

8 rue Maria Helena Vieira da Silva, 75014 Paris

01 56 53 69 90 | crftc@crftc.org | crftc.org

Association de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés Île-de-France

8 rue Maria Helena Vieira da Silva, 75014 Paris

01 40 44 43 94 | aftc.idf@wanadoo.fr

Centre de suivi et d'insertion pour l'enfant avec lésion cérébrale acquise

Pour les enfants et adolescents porteurs de lésions acquises.

Également lieu ressource pour les professionnels.

Les hôpitaux de Saint-Maurice

14 rue Val d'Osne, 94410 Saint-Maurice

01 43 96 65 00 (équipe enfants) | 01 43 96 65 37 (équipe adolescents)

csi@ght94n.fr

HANDICAP PSYCHIQUE

Groupe d'entraide mutuelle l'Entretemps

21 rue de la République, 93200 Saint-Denis

01 49 33 03 69 | Gemsaintdenis.wordpress.com

Lieu d'accueil et d'activités pour personnes souffrant de troubles psychiques ou d'isolement du fait de leur handicap ou de leur différence.

La Trame

20 rue de Toul, 93200 Saint-Denis

01 70 32 22 53 | latrame.aplainevie@lamayotte.fr

capitalisationsante.fr - rechercher «La Trame»

Lieu d'accueil et d'échange pour les personnes en souffrance psychique, leurs proches et les professionnels du nord-ouest de la Seine-Saint-Denis.

À Plaine Vie

Association qui accompagne le développement de structures d'accueil et d'accompagnement social pour personnes en souffrances psychiques et sociales (Gem, la Trame).

aplainevie@riseup.net

UNAFAM 93

202 avenue Jean-Jaurès, 93330 Neuilly-sur-Marne

01 43 09 30 98 | 06 87 55 99 63

93@unafam.org | unafam.org

Association dédiée aux familles et amis des malades psychiques.

Ceapsy Île-de-France

102 avenue du Général Leclerc, 75014 Paris (interphone 231)

01 88 40 38 80 | contact@ceapsyidf.org

ceapsy-idf.org

Lieu d'écoute, d'information et de conseil personnalisé auprès des personnes vivant avec des troubles psychiques, de leurs proches et des professionnels.

Les Funambules

01 84 79 74 60 | falret.org

Service de prévention et d'accompagnement dédié aux jeunes de moins de 30 ans dont un proche (parent, frère ou sœur) souffre de troubles psychiatriques.

La plateforme JEF-Psy

Plateforme de soutien pour les jeunes de moins de 25 ans dont un proche souffre d'un trouble psychique.

jefpsy.org

TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

All inclusive

16, rue Jean-Pierre-Timbaud, 93200 Saint-Denis

allinclusive.autisme@gmail.com

Association qui a pour objet de favoriser l'inclusion des personnes autistes, TDAH et dyslexiques en milieu ordinaire, favoriser les pratiques sportives, artistiques, culturelles, accompagner les familles dans leurs démarches et les informer sur leurs droits, organiser des événements de sensibilisation pour prôner la neurodiversité.

Tanagila

Association de sensibilisation aux troubles neurodéveloppementaux, TSA, DYS.

association.tanagila@gmail.com

Association Myriam 93

Activités éducatives, culturelles et sociales visant l'autonomie et l'insertion des enfants

TSA. Guidance parentale.

association.myriam93@gmail.com

Le Silence des Justes

11, rue de la Confluence, 93200 Saint-Denis

01 42 41 17 17 | contact@lesilencedesjustes.fr

lesilencedesjustes.fr

Accompagner le développement et l'inclusion sociale des enfants, adolescents et adultes avec autisme ou atteints de troubles apparentés.

Autisme info service

0 800 71 40 40 | autismeinfoservice.fr

Informations et accompagnement des personnes en situation d'autisme.

Maison de l'autisme - Centre ressources autisme Île-de-France (CRAIF)

10 rue Waldeck-Rochet, 93300 Aubervilliers (Immeuble 521)

01 49 28 54 20 | contact@craif.org

craif.org

Lieu d'accueil et d'information pour les personnes concernées par l'autisme, les troubles du spectre autistiques et troubles envahissants du développement.

Vaincre l'autisme

51 rue de Servan, 75011 Paris

01 47 00 47 83 | info@vaincrelautisme.org

vaincrelautisme.org

SOUTIEN AUX FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Femmes pour le dire, femmes pour agir

2 rue Aristide-Maillol, 75015 Paris

01 45 66 63 97 | contact@fdfa.fr

fdfa.fr

Association militant contre la double discrimination touchant les femmes en situation de handicap. Permanences d'écoute pour les femmes handicapées victimes de violences.

Écoute Violences - Femmes handicapées

01 40 47 06 06

SOUTIEN AUX AIDANTS

Le relais des aidants

50 rue Richard-Gardebled, 93110 Rosny-sous-Bois

01 79 64 48 99 | contact@lerelaisdesaidants.fr

lerelaisdesaidants.fr

Service d'écoute et d'accompagnement.

Ma boussole aidants

Ressources et solutions de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap.

maboussoleaidants.fr

Association France Alzheimer

06 17 36 57 90 | francealzheimer93@gmail.com

Permanence une fois par mois à la Maison des seniors (sur rendez-vous uniquement).

Association nationale des parents d'enfants aveugles

12 bis rue de Picpus, 75012 Paris

01 43 42 40 40 | anpea.asso.fr

Pour les familles de personnes aveugles ou malvoyantes.

UNAFAM 93

202 avenue Jean-Jaurès, 93330 Neuilly-sur-Marne

01 43 09 30 98 | 06 87 55 99 63

93@unafam.org | unafam.org

Association dédiée aux familles et amis des malades psychiques.

Groupes de paroles organisés à Saint-Denis

En cas de crise, les psychologues du service «écoutefamille» de l'Unafam National sont également disponibles au 01 42 63 03 03.

Bourse du Travail

9-11, rue Génin, 93200 Saint-Denis

Ressources utiles

Faire Face

Magazine mensuel de l'APF France handicap, existe aussi en version papier.
faire-face.fr

J'accède

10, passage Turquetil, 75011 Paris
contact@jaccede.com | jaccede.com

Association pour l'accessibilité des établissements recevant du public. Elle a créé une application disponible sur smartphone et ordinateur pour répertorier les lieux accessibles, alimentée par les usagers.

Guide de la CRAMIF

Sur la parentalité et le handicap moteur, ou les parents ayant des difficultés à la marche. Il propose aussi une aide au choix du matériel de puériculture. Le guide est téléchargeable.

cramif.fr - rubrique «conseiller les personnes handicapées publications»

Handicapzero.org

Magazine d'infos en lien avec le handicap visuel.

Centre d'appel de l'ARRADV

0800 013 010 – appel gratuit

Guide de l'INPES

Quand la malvoyance s'installe – Guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage.

Téléchargeable gratuitement sur inpes.sante.fr

santepubliquefrance.fr

La Maison des aidants

Site ressource pour les aidants familiaux.

lamaisondesaidants.com | la.maisondesaidants@orange.fr



Loisirs, sport et culture

LES VACANCES ET LES LOISIRS

• Les vacances à tous âges

Service APF Évasion

17, boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris

01 40 78 56 62 | apf-evasion.org | evasion@apf.asso.fr

Pour les personnes avec handicap moteur avec ou sans trouble associé, polyhandicap et avec TSA.

La fédération des APAJH (pour tout type de handicap)

Tour Maine Montparnasse

33, avenue du Maine, boîte aux lettres 35, 75755 Paris cedex 15

01 44 10 23 40 | handicapvacances.org | vacances@apajh.asso.fr

Tes vacances

26, avenue des Tilleuls, 95190 Goussainville

06 60 72 28 96 | 07 52 02 75 30

tesvacances.org | contact@tes-vacances.org

Séjours adaptés pour adolescents et adultes avec autisme.

Les éclaireuses et éclaireurs de France

Pour enfants et adultes avec handicap mental. Les structures prenant en charge les habitants d'Île-de-France sont à Caen et à Orléans.

eedf.fr

Vacances de Caen

Zone industrielle Lazzaro, 9, rue de l'Avenir, 14460 Colombelles

02 31 78 15 15 | contact.normandie@eedf.fr

Vacances d'Orléans

62, rue du Petit Pont, 45000 Orléans

02 38 61 90 50 | sv-orlean@eedf.fr

• Les loisirs et vacances pour enfants

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs prennent en charge les enfants en situation de handicap.

En amont, un entretien est proposé pour aborder la situation de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs et ses éventuels besoins spécifiques.

Cet entretien est formalisé sous la forme d'un livret d'accueil individualisé dont le but est d'organiser un accueil adapté favorisant l'inclusion de l'enfant aux activités périscolaires et pendant les vacances scolaires.

Les centres de vacances municipaux

Les séjours organisés dans les centres de vacances municipaux sont ouverts aux enfants en situation de handicap. Il est important de signaler le handicap de l'enfant au moment de l'inscription pour que l'équipe d'animation puisse en tenir compte dans la préparation et le déroulement du séjour.

Plus d'informations :

Centre administratif - Accueil enfance (1^{er} étage)

2, place du Caquet, 93200 Saint-Denis

01 49 33 70 94 | enfance.accueil@saintdenis.fr

• Les vacances en séjour spécialisé

Des séjours adaptés existent pour les différents types de handicaps.

Voici quelques organismes de séjours adaptés pour les enfants.

Tous les jeunes en vacances

43, rue Loubet, 93200 Saint-Denis

07 81 30 05 03 | 09 81 47 81 31

touslesjeunesenvacances@hotmail.com

tous-les-jeunes-en-vacances.fr

Association l'Envol

Boîte postale : 216 avenue Jean Jaurès - 75927 Paris Cedex 19

01 81 69 49 70 | contact@lenvol.asso.fr

lenvol.asso.fr

Séjours médicalisés pour enfants malades, pour les enfants et leur famille et pour les fratries.

• Les vacances pour les adultes

UFCV

140 avenue Jean Lolive, 93500 Pantin

01 44 72 14 14

ufcv.fr rubrique de bas de page «L'UFCV c'est vous aussi» «vacances adaptées»

• Vacances adaptées

Pour personnes avec handicap mental voyageant seule ou en groupe

vacancesadaptees.com

• Partir en famille

Tourisme et handicaps

15, avenue Carnot, 75017 Paris

tourismehandicaps.org | ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

Label qui identifie les lieux proposant une offre adaptée aux différents types de handicaps.

Réseau Passerelles

14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil | 02 22 66 97 90 | reseaupasserelles.org

Réseau qui propose :

- des séjours de vacances familiaux en village de vacances, résidences ou campings avec équipe spécialisée sur place
- un accompagnement dans la préparation de séjours à la carte

• Les séjours de répit, appui aux aidants

De plus en plus d'organismes proposent des séjours de répit pour les personnes en situation de handicap et/ou leurs aidants.

Fondation Falret

falret.org | 06 78 73 86 19 | repit.info@falret.org

Séjours pour les familles et les proches confrontés aux maladies psychiques.

Vacances Répit en Famille

05 57 885 885 | vrf.fr | contact@vrf.fr

Séjours aidants-aidés.

• Les aides financières pour partir en vacances

Les séjours adaptés sont souvent très coûteux, mais des aides financières existent :

- **Les aides de Jeunesse au plein air**, sous condition de ressources ;
- **L'aide aux vacances enfants (AVE) attribuée par la CAF 93**, bonifiée pour les titulaires de l'AEEH
- **La PCH «charges exceptionnelles et spécifiques»** : à demander auprès de la MDPH, attention aux délais ;
- **Les aides aux projets vacances de l'APF France handicap** en partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV). Pour personnes avec handicap moteur ou polyhandicap. Plus d'informations auprès de la délégation départementale de l'APF France handicap ;
- **Les aides aux projets vacances de l'UNAPEI** en partenariat avec l'ANCV. Pour personnes porteuses de handicap mental. Plus d'informations auprès de l'association locale de l'UNAPEI ;
- **Les aides des comités d'entreprise** : se renseigner sur son lieu de travail ;
- **Le programme Seniors en vacances de l'ANCV**

Ce programme permet à toutes les personnes de plus de 60 ans de partir en séjour de vacances à tarif préférentiel. Il est ouvert aux personnes en situation de handicap dès 55 ans. Le conjoint ainsi que les enfants de moins de 18 ans accompagnant la personne âgée peuvent aussi en bénéficier.

Les personnes non imposables peuvent obtenir, sous conditions, une aide financière au départ qui représente 50 % du coût du séjour.

seniorsenvacances.ancv.com | 09 69 32 06 16 | info@ancv.fr

Ressources en ligne

monparcourshandicap.gouv.fr

LE SPORT

Les personnes en situation de handicap doivent être accueillies dans toutes les structures ouvertes au public comme tout un chacun.

• Le sport à tous les âges

Asso Saint-Denis Trampoline 93

06 72 57 93 74 | christian_jamar@yahoo.fr

Accueille des enfants et les adultes porteurs d'un handicap mental ou sensoriel pour des initiations au trampoline.

Muay Thai Lumpini

06 85 47 95 98 | lumpini.fr

Club de boxe thaïlandaise adaptée

Saint-Denis-Union Sport (SDUS)

2, boulevard Anatole-France, 93200 Saint-Denis

09 72 61 36 67 | accueil@sdus.fr

Parmi les 40 activités sportives et culturelles proposées par le club, de plus en plus de sections accueillent du public en situation de handicap (basket, randonnée, natation, tai-chi) et certaines sections, comme la danse, proposent des créneaux dédiés au handicap avec des professionnels diplômés en activité physique adaptée.

Fédération française handisport

42, rue Louis-Lumière, 75020 Paris

01 40 31 45 00 | handisport.org | accueil@handisport.org

Pour les personnes avec handicap moteur ou sensoriel.

Comité départemental de la fédération française de sport adapté

CDOS 93, 32 rue Delizy, hall 2, 93694 Pantin

sportadapte93.org | ffsa93cd@wanadoo.fr

Pour les personnes avec handicap mental ou psychique.

Fédération sportive et gymnique du travail 93

165 rue de Paris, 93000 Bobigny

01 48 31 12 59 | fsgt93.fr | accueil@fsgt93.fr

• Le sport pour les enfants

École municipale des sports : section sport adapté

L'école municipale des sports a ouvert en janvier 2023 une section de sport adapté au handicap mental et psychique en partenariat avec le Comité départemental de sport adapté (CDSA93). Ouvertes aux enfants de 5 à 15 ans, les sessions en petits groupes permettent un travail sur la motricité et une découverte de multiples sports avec un encadrement adapté.

Les vacances sportives

Les cycles des vacances sportives proposent une programmation adaptée et variée à chaque période de vacances scolaires.

Renseignements :

Direction des sports

Centre administratif, 4^e étage

2 place du Caquet, 93200 Saint-Denis

01 49 33 65 69 | 01 49 33 65 83

sports.usagers@saintdenis.fr

• Le sport pour les adultes

Maison sport santé

153, avenue du Président-Wilson, 93210 La Plaine Saint-Denis

01 76 41 08 61

Elle est en relation avec le centre médico-sportif de Saint-Denis et propose un accompagnement pluridisciplinaire (médecin du sport, éducateurs médico-sportifs formés aux maladies chroniques, diététicien du sport, conseiller médico-sportif) permettant l'orientation vers les associations sportives adaptées à votre profil.

LA CULTURE

• Les lieux à Saint-Denis

Cinéma l'Écran

14, passage de l'Aqueduc, 93200 Saint-Denis

01 49 33 66 88 | lecranstdenis.org

Il propose des séances organisées avec audiodescription et sous-titrages pour sourds et malentendants ; un dispositif de boucle magnétique et accessibilité au handicap moteur. Pour plus d'informations sur les séances accessibles en s'abonnant à la newsletter ou par téléphone.

Séances Ciné Relax : En partenariat avec la ville, accueil bienveillant avec l'appui de bénévoles pour permettre à toutes et tous de partager le plaisir du cinéma.

Séances tous les deux mois, prix unique 4 €.

Théâtre Gérard-Philipe

59, boulevard Jules-Guesde, 93200 Saint-Denis

01 48 13 70 00 | theatregerdphilipe.com

Référente handicap : Roxane Jovani | 01 48 13 70 07

r.jovani@theatregerdphilipe.com

Il propose des représentations en audiodescription, en LSF et boucle magnétique, des visites tactiles, et offre la possibilité de se faire audiodécrire un spectacle à l'oreille par un bénévole formé. Il est accessible aux personnes ayant un handicap moteur. Il offre aussi un service de navette (sur réservation) permettant aux personnes en situation de handicap d'être accompagnées dans leurs quartiers après la représentation (uniquement le jeudi soir).

Réservation navette et billetterie auprès du TGP

Demande d'un bénévole auprès de Souffleurs de sens (souffleursdesens.org)

Musée d'art et d'histoire Paul-Eluard

22 bis, rue Gabriel-Péri, 93200 Saint-Denis | 01 83 72 24 55 | musee@villesaintdenis.fr

Les salles d'exposition temporaire et la salle Paul Eluard sont accessibles au PMR.

Il est possible d'emprunter du matériel adapté pour PSH. Le musée offre des visites-ateliers personnalisés de groupes, institutions ou familles (sur réservation).

Académie Fratellini

19, rue des Cheminots, 93200 Saint-Denis | 01 49 46 00 00 | academiefratellini.com

Accessibilité de l'ensemble du site aux handicaps moteurs.

Si possible, prévenir avant votre venue afin de vous accueillir au mieux.

Basilique de Saint-Denis

Visites-conférences, visites-ateliers, visites tactiles, visites en langue des signes, etc.

Il est préférable de privilégier la visite en groupe, mais les visites individuelles en visite libre sont possibles en fonction des contraintes d'accessibilité.

01 49 21 14 87 | Informations et réservations : sylvie.koch@monumentsnationaux.fr

Groupe des aphasiques d'Île-de-France (GAIF)

Ateliers théâtre à la Bourse du travail et arts plastiques au musée d'art et d'histoire.

mg.renaudie@wanadoo.fr

Contact groupe théâtre : 01 43 73 23 87

Contact groupe arts plastiques : 06 50 40 08 32

Maison de la vie associative

19, rue de la Boulangerie, 93200 Saint-Denis | 01 83 72 20 40

Cours de braille par l'association Valentin Haüy.

La maison du Peuple

Espace de loisirs culturels, salle de spectacle.

Accessible PMR et médiations de groupe.

12, boulevard Pasteur, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 49 40 07 20

Espace culturel Maurice Utrillo

Expositions et ateliers d'art plastiques.

Visites et ateliers adaptés sur demande.

Place Jean-Jaurès, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 35 73

Aux Trois Francs six Sous

Espace guinguette accessible PMR.

Place Jean-Jaurès, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 34 22

• Lieux et ressources en dehors de Saint-Denis

Accès culture

Rends des spectacles accessibles aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes, malvoyantes.

Liste des spectacles disponible sur : accessculture.org

07 82 81 70 27

Retour d'image

17, rue Lacharrière, 75011 Paris (visites sur rendez-vous)

09 60 14 77 16 | 07 63 08 98 79 | retourdimage.eu

Séances de cinéma et rencontres inclusives, sensibilisation et conseil sur l'accessibilité du cinéma, ateliers de création adaptés.

Ressources utiles

Guide de l'accessibilité des lieux culturels en Seine-Saint-Denis

Pour assister à des manifestations culturelles, cherchez « Guide d'accessibilité des lieux culturels en Seine-Saint-Denis » sur internet.

GLOSSAIRE

- . **AAH** : Allocation adulte handicapé
- . **AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- . **AESH** : Accompagnant d'enfant en situation de handicap
- . **AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- . **AJPP** : allocation journalière de présence parentale
- . **ANCV** : Association nationale des chèques vacances
- . **APA** : Allocation personnalisée d'autonomie
- . **CAF** : Caisse d'allocation familiale
- . **CAJ (ou SAJ)** : Centre (ou service) d'accueil de Jour : pour adultes handicapés relativement autonomes, mais ne pouvant travailler
- . **CAMSP** : Centre d'accueil médico-social précoce : lieu de dépistage et de soins pour enfants de 0 à 6 ans
- . **CCAS** : Centre communal d'action sociale
- . **CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : accorde ou refuse les aides demandées au titre du handicap, sur la base des recommandations faites par les équipes de la MDPH
- . **CESU** : Chèque emploi service universel
- . **CMI** : Carte mobilité inclusion vous accordant des droits liés à votre situation de handicap
- . **CMP** : Centre médicopsychologique : lieu de consultation et de prise en charge pour la santé mentale, pour adultes et enfants
- . **CMPP** : Centre médico-psycho-pédagogique : lieu de prise en charge médicale et pédagogique pour les enfants présentant des troubles des apprentissages, du comportement ou psychoaffectifs
- . **CMS** : Centre municipal de santé
- . **CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie
- . **EA** : Entreprise adaptée : compte au moins 80 % de travailleurs handicapés parmi ses salariés
- . **ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail : pour travailleurs handicapés ne pouvant travailler en milieu ordinaire
- . **ESRP** : établissement et service de réadaptation professionnelle
- . **FAM** : Foyer d'accueil médicalisé : pour adultes handicapés non autonomes nécessitant une surveillance médicale
- . **FIPHFP** : Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

- . **IEM** : Institut d'éducation motrice : pour enfants handicapés moteur ou polyhandicapés ne pouvant être scolarisés
- . **IME** : Institut médico-éducatif : accueil d'enfants et adolescents atteints de handicap mental ou présentant une déficience intellectuelle
- . **JET** : Jardin d'enfants thérapeutiques
- . **MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées
- . **ORL** : « oto-rhino-laryngologiste : spécialiste traitant les maladies de la tête et du cou, plus spécialement celles de l'oreille, du nez et de la gorge
- . **PCH** : Prestation de compensation du handicap
- . **PMI** : Centre de protection maternelle et infantile chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant
- . **PPS** : Projet personnalisé de scolarisation
- . **RASED** : Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté
- . **RPE** : Relais petite enfance : accompagnement individualisé dans la recherche de mode d'accueil.
- . **SESSAD** : Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile
- . **TSA** : Trouble du spectre autistique
- . **ULIS** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

CARNET D'ADRESSES

1. Saint-Denis et son département

• Repérer et diagnostiquer

CAMSP Les Comptines

Cité des Cosmonautes - 1, place Youri-Gagarine, 9200 Saint-Denis
01 42 35 48 10

CAMSP Simone Delthil

74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis
Du lundi au mercredi : 01 42 35 90 51 - Le jeudi et vendredi : 01 41 68 15 56

CMP Auguste Poullain

6, rue Auguste Poullain, 93200 Saint-Denis | 01 48 23 68 10

CMP Casanova- Franklin

4, rue Franklin, 93200 Saint-Denis | 01 48 20 07 63

CMP de Pierrefitte

11, allée des Marronniers, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 48 21 32 68 | Cmp.pierrefitte@ch-stdenis.fr

CMPP Camille Claudel

35, rue Danielle-Casanova, 93200 Saint-Denis | 01 42 43 90 51

CMPP Les trois rivières

1 bis rue du Plouich, 93200 Saint-Denis
01 48 29 51 11 | cmpp.lestroisrivieres@amppviala.fr

CMS Barbusse

14, rue Henri-Barbusse, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 70 70

CMS Cygne

6, rue du Cygne, 93200 Saint-Denis | 01 83 72 20 20

CMS de Pierrefitte

18-20, rue Guéroux, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 32 00

CMS Les Moulins

40, rue Auguste-Poullain, 93200 Saint-Denis | 01 83 72 20 10

CMS Plaine

153, avenue du président Wilson – 93200 Saint-Denis - 01 83 72 20 00

La maison du bébé

1, chemin du moulin Basset - 93200 Saint-Denis - 01 42 35 64 97

ORL de l'hôpital Delafontaine

2, Rue du Dr Delafontaine - 93200 Saint-Denis - 01 42 35 61 40

PMI Barbusse

14, rue Henri-Barbusse, 93200 Saint-Denis
01 49 33 70 75 | sante.pmi.barbusse@saintdenis.fr

PMI Connoy

59, rue de la République, 93200 Saint-Denis
01 83 72 21 20 | pmi.connoy@saintdenis.fr

PMI Franc-Moisin

45, rue Wangari-Muta-Maathai, 93200 Saint-Denis
01 49 33 71 55 | sante.pmi.francmoisin@saintdenis.fr

PMI Les moulins

40, rue Auguste Poullain (RDC du centre municipal de santé), 93200 Saint-Denis
01 83 72 20 13 | sante.moulins.pmi@saintdenis.fr

PMI Plaine

153, avenue du président Wilson (entrée chemin des petits cailloux)
93210 La Plaine Saint-Denis
01 83 72 20 06 | sante.pmi.plaine@saintdenis.fr

PMI Semard

6, rue Jean-Pierre-Timbaud, 93200 Saint-Denis
01 49 33 70 63 | sante.pmi.semard@saintdenis.fr

PMI Joncherolles

45, chemin des Joncherolles, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 71 29 21 08

PMI Les pinsons

3, rue du Général-Gallieni, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 71 29 21 55 | gallieni93380@seinesaintdenis.fr

CAMSP Surdit  Espoir 93

4 avenue de Verdun, 93130 Noisy-le-Sec | 01 48 46 34 76

CMP Saint-Ouen

9 rue de l'Alliance, 93400 Saint-Ouen | 01 40 10 89 40

EPS Ville-Evrard CMP «Tagore»

18 rue de l'Avenir, 93800 Epinay-sur-Seine | 01 58 34 47 00

• Connaître et faire valoir ses droits

AFPAD

7, Place de la Libération, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 49 71 56 90 | 01 48 26 11 73 | secretariatafpad93380@gmail.com

Maison de la justice et du droit

16, rue des Boucheries, 93200 Saint-Denis
01 83 72 24 93 | mjdsaintdenis@gmail.com

• Être pris en charge dans un établissement

Relais petite enfance Floréal

2, promenade de la Basilique, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 65 56

Relais petite enfance Mermoz

21, rue Jean-Mermoz, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 71 23

Relais petite enfance Pleyel

11, place des Pianos, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 70 87

RPE Maison de la petite enfance

76, boulevard Charles-de-Gaulle, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 36 72

RPE sud Maison des petits Pierrefittois

18, impasse Mathieu-Gillet, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 36 7

L'UAPE (unité d'accueil Parent Enfant)

Rattachée à l'hôpital Delafontaine, elle accueille les bébés entre 0 et 3 ans.

1, chemin du Moulin-Basset, 93200 Saint-Denis

01 42 35 64 97 | maternite-delafontaine.fr

• Être aidé et pris en charge à domicile

La Joie de l'Enfance

70, rue Anatole-France, 93200 Saint-Denis | 01 80 43 01 33 | lajoiedelenfance.fr

Little Bee

17, rue Gabriel-Péri, 93200 Saint-Denis | 09 86 08 51 50 | Littlebee.fr

Family Sphere

9, avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | 01 83 64 76 06

family-sphere.com

• Être scolarisé, étudier et se former

CROUS Saint-Denis

Place du 8 mai 1945, 93200 Saint-Denis

09 70 19 04 10 | crouscreteil.fr

Accès sourds et malentendants : crous-creteil.fr rubrique « Accessibilité »

Mission handicap de Paris 8

2 rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis - 01 49 40 67 92

univparis8.fr | accueil.handicap@univparis8.fr

CRP Robert Buron

51-53, boulevard Biron, 93400 Saint-Ouen | 01 49 46 77 00 | contact-esrp@anrh.fr

ESRP-ESPO Aubervilliers

Pour tous handicaps sauf troubles mentaux graves

5-7, rue des Noyers, 93300 Aubervilliers

01 48 11 30 60 | crpaubervilliers.accueil@ugecam.assurance-maladie.fr

groupe-ugecam.fr/esrp-espo-aubervilliers

ESRP Masson-Timbaud

60, rue de la République, 93100 Montreuil | 01 48 18 22 22
contact@asso-croizat.org | asso-croizat.org/esrp-masson-timbaud

• Travailler

ANRH

30 bis, rue du Bailly, 93210 La Plaine Saint-Denis
01 49 17 80 20 | contact-ea-stdenis@anrh.fr

Centre d'information et de conseil aux salariés (CICAS)

Accueil sur rendez-vous uniquement.

Carré Pleyel - immeuble Thalie, 5 rue Pleyel, 93200 Saint-Denis
Numéro violet : 09 70 66 06 60

Entreprise Adaptée AIA - Activités industrielles adaptées

46, boulevard Jean-Mermoz, 93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 47 91 34 38 | info@aia-asso.fr

ESAT Vivre autrement

21-29, rue la Poterie, 93200 Saint-Denis
01 49 40 79 40 | esat.stdenis@vivreautrement.com

LUA de Saint-Denis (Agence France Travail – Cap Emploi 93)

5, avenue du Colonel Fabien 93200 Saint-Denis

ESAT Pleyel

29, rue d'Amiens, 93240 Stains
01 49 40 09 19 | traiteur@esatpleyel.com

SAMETH 93 association Handiaction

2, rue de la Convention, 93017 Bobigny cedex
01 48 36 52 47 | contact@sameth93.com

• Se déplacer

Maison des seniors

6, rue des Boucheries, 93200 Saint-Denis
01 49 33 68 34 | solidarites.maisondesseniors@saintdenis.fr

• Se loger

Service municipal du logement

6 rue de Strasbourg, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 70 50

Association départementale d'information sur le logement (ADIL93)

6-8, rue Gaston-Lauriau, 93100 Montreuil
01 48 51 17 45 | adil93@adil93.com

• Être soutenu et s'entraider

All inclusive

16 rue Jean-Pierre-Timbaud, 93200 Saint-Denis | allinclusive.autisme@gmail.com

Association Myriam 93

Activités éducatives, culturelles et sociales visant l'autonomie et l'insertion des enfants TSA.

association.myriam93@gmail.com

Association TDAH DYS Droit à la différence

06 02 69 20 07 | dysdroitaladifference@gmail.com

Cap 1 pour 1

Cap1pour1@gmail.com

GEM L'ABONDANCE

2 allée Boris Vian, 93380 Pierrefitte-sur-Seine

06 98 74 17 98 | labondance93380@hotmail.com

Groupe d'entraide mutuelle L'Astrolabe

1 rue Aubert, 93200 Saint-Denis

09 67 27 51 66 | animastrolabe@gmail.com

Groupe d'entraide mutuelle l'Entretemps

21 rue de la République, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 03 69

La Trame

20 rue de Toul, 93200 Saint-Denis

01 70 32 22 53 | atrame.aplainevie@lamayotte.fr

Le silence des justes

11 rue de la Confluence, 93200 Saint-Denis

01 42 41 17 17 | lesilencedesjustes.fr | directionat@lesilencedesjustes.fr

Tanagila

association.tanagila@gmail.com

APF France handicap

Délégation de Seine-Saint-Denis : 17, rue des Berges, 93500 Pantin

01 48 10 25 35 | blogduterritoiregrandparis.blogs

dd.93@apf.asso.fr

Association Trisomie 21 Seine-Saint-Denis

7, place Bertie-Albrecht, 93100 Montreuil

06 95 31 36 14 | trisomie2193.org | contact@trisomie2193.org

Centre ressources autisme Île-de-France (CRAIF) - Maison de l'autisme

10, rue Waldeck-Rochet, 93300 Aubervilliers - Immeuble 521

01 49 28 54 20 | craif.org | contact@craif.org

Le relais des aidants

50, rue Richard-Gardebled, 93110 Rosny-sous-Bois

01 79 64 48 99 | lerelaisdesaidants.fr | contact@lerelaisdesaidants.fr

UNAFAM 93

202, av. Jean-Jaurès, 93330 Neuilly-sur-Marne

01 43 09 30 98 | 06 87 55 99 63 | 93@unafam.org | unafam.org

• Accéder aux loisirs, au sport, à la culture

Vacances

Tous les jeunes en vacances

43 rue Loubet, 93200 Saint-Denis | 07 81 30 05 03 | 09 81 47 81 31

touslesjeunesenvacances@hotmail.com

UFCV

140, avenue Jean-Lolive, 93500 Pantin | 01 44 72 14 14

ufcv.fr rubrique de bas de page «L'UFCV c'est vous aussi» «vacances adaptées»

Réseau Passerelles

14, rue de la Beaune, 93100 Montreuil | 02 22 66 97 90 | reseaupasserelles.org

Sport

Asso Saint-Denis Trampoline 93

06 72 57 93 74 | christian_jamar@yahoo.fr

Muay Thai Lumpini

06 85 47 95 98 | lumpini.fr

École municipale des sports : section sport adapté

Renseignements : direction des sports, 4^e étage du Centre administratif

2 place du Caquet, 93200 Saint-Denis

01 49 33 65 69 | 01 49 33 65 83 | sports.usagers@saintdenis.fr

Saint-Denis-Union Sport (SDUS)

2, boulevard Anatole France, 93200 Saint-Denis | accueil@sdus.fr | 09 72 61 36 67

Comité départemental de la fédération française de sport adapté

CDOS 93 - 32, rue Delizy, Hall 2, 93694 Pantin

sportadapte93.org | ffsa93cd@wanadoo.fr

Fédération sportive et gymnique du travail 93

165, rue de Paris, 93000 Bobigny | 01 48 31 12 59 | fsgt93.fr | accueil@fsgt93.fr

Culture

Académie Fratellini

19, rue des Cheminots, 93200 Saint-Denis | 01 49 46 00 00 | academiefratellini.com

Basilique de Saint-Denis

1, rue de la Légion-d'honneur, 93200 Saint-Denis

01 49 21 14 87 | sylvie.koch@monumentsnationaux.fr

Cinéma l'Écran

14, passage de l'Aqueduc, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 66 88 | lecranstdenis.org

Maison de la vie associative

Cours de braille par l'association Valentin Haüy.

19, rue de la Boulangerie, 93200 Saint-Denis | 01 83 72 20 40

Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis

22 bis, rue Gabriel-Péri, 93200 Saint-Denis

01 83 72 24 55 | musee@saintdenis.fr

Théâtre Gérard-Philipe

59, boulevard Jules-Guesde, 93200 Saint-Denis | 01 48 13 70 00

Référente handicap :

Roxane Jovani | 01 48 13 70 07 | r.jovani@theatregerardphilipe.com

La maison du Peuple

Espace de loisirs culturels, salle de spectacle.

Accessible PMR et médiations de groupe.

12, boulevard Pasteur 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 49 40 07 20

Espace culturel Maurice Utrillo

Expositions et ateliers d'art plastiques.

Visites et ateliers adaptés sur demande.

Place Jean-Jaurès, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 35 73

Aux Trois Francs six Sous

Espace guinguette accessible PMR.

Place Jean-Jaurès, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 34 22

2. Paris et autres départements

• Repérer et diagnostiquer

Centre de diagnostic et d'évaluation autisme adultes

Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière

47, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris - Bâtiment LA FORCE | 01 42 16 17 11

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

Hôpital Fondation Adolphe Rothschild

29 rue Manin, 75019 Paris

Numéro pour une consultation : 01 48 03 62 89 | fo-rothschild.fr

Les Quinze-Vingts, centre hospitalier national d'ophtalmologie

28 rue de Charenton, 75012 Paris | 01 40 02 15 20 | 15-20.fr

• Être soigné dans un lieu adapté

Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale, polyhandicap, et handicap génétique rare

Avenue du 8 mai 1945, BP 69, 91150 Étampes Cedex | 01 82 26 81 09
centre.douleur@eps-etampes.fr | eps-etampes.fr

Groupe Hospitalier Pitié Salpêtrière

47/83 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris | 01 42 16 14 70 ou (par SMS) 06 33 08 13 12

Institut mutualiste Montsouris

42 boulevard Jourdan, 75014 Paris | 01 56 61 62 63 | imm.fr

• Être aidé et pris en charge domicile

Escavie 75 : CRAMIF

14 ter rue de Tanger, 75019 Paris (accueil sur rendez-vous uniquement)
01 40 05 67 51 | cramif.fr/escavie | escavie.cramif@assurance-maladie.fr

Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)

79 rue de Monceau, 75008 Paris | 0825 07 64 64 | fepem.fr | iledefrance@fepem.fr

• Se loger

Soliha Est parisien

231 rue La Fontaine, 94120 Fontenay-sous-Bois | 01 71 33 17 17 | estparisien.soliha.fr

• Être soutenu et s'entraider

Association de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés

8, rue Maria-Helena-Vieira-Da-Silva, 75014 Paris
01 40 44 43 94 | aftc.idf@wanadoo.fr

Association nationale des parents d'enfants aveugles

Pour les familles de personnes aveugles ou malvoyantes.

12 bis rue de Picpus, 75012 Paris | 01 43 42 40 40 | anpea.asso.fr

Association nationale pour les personnes sourdes-aveugles

Par courrier : Maison de la vie associative et citoyenne du 14^e

22, rue Deparcieux, 75014 Paris | 06 71 93 35 74 | anpsa.fr | assoanpsa@anpsa.fr

Association Valentin Haüy

Association d'aide aux personnes déficientes visuelles.

3, rue Jacquier, 75014 Paris | 01 40 44 88 00 | avh.asso.fr

Ceapsy Île-de-France

Lieu d'écoute, d'information et de conseil personnalisé auprès des personnes vivant avec des troubles psychiques, de leurs proches et des professionnels.

102 avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris - interphone 231

01 88 40 38 80 | contact@ceapsyidf.org | ceapsy-idf.org

Centre de ressources multihandicap

Information et soutien pour les parents, proches et professionnels de personnes polyhandicapées en grande dépendance.

42 avenue de l'Observatoire, 75014 Paris | 01 53 10 37 37 | crrmh.fr | contact@crrmh.fr

Centre ressource francilien du traumatisme crânien

8, rue Maria-Helena-Vieira-Da-Silva, 75014 Paris

01 56 53 69 90 | crftc.org | crftc@crftc.org

Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert Laplane

Pour personnes sourdes ou avec trouble du langage complexe avec déficiences associées.

33, rue Daviel, 75013 Paris | 01 45 89 13 16

centreressourceslaplane.org | secretariat@crlaplane.org

Centre de suivi et d'insertion pour l'enfant avec lésion cérébrale acquise

Pour les enfants et adolescents porteurs de lésions acquises.

Les hôpitaux de Saint-Maurice

14 rue Val-d'Osne, 94410 Saint-Maurice

01 43 96 65 00 (équipe enfants) | 01 43 96 65 37 (équipe adolescents)

csi@ght94n.fr

Femmes pour le dire, femmes pour agir

Association militant contre la double discrimination touchant les femmes en situation de handicap. Permanences d'écoute pour les femmes handicapées victimes de violences.

2 rue Aristide Maillol, 75015 Paris | 01 45 66 63 97 | fdfa.fr | contact@fdfa.fr

Groupe des aphasiques d'Île-de-France

Mairie du 17^e, 18 rue des Batignolles, 75017 Paris

Les auxiliaires des aveugles

Mets en contact des personnes aveugles ou malvoyantes avec des bénévoles prêts à les aider dans diverses activités (lecture, aide administrative, sorties quotidiennes, domicile, activités culturelles ou sportives)

71 avenue de Breteuil, 75015 Paris | 01 88 32 31 40

contact@lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr | lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr

UNADEV

Apporte diverses aides aux personnes aveugles et malvoyantes et propose des activités.

Centre d'activités UNADEV Île-de-France

41 av. É. Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt | 01 71 16 11 95 | unadev.com

UNAPEI

Fédération d'associations pour les personnes handicapées mentales.

15 rue Coysevox, 75018 Paris | 01 44 85 50 50 | unapei.org | public@unapei.org

Vaincre l'autisme

51 rue Sevran, 75011 Paris | 01 47 00 47 83

vaincrelautisme.org | info@vaincrelautisme.org

• Accéder aux loisirs, au sport, à la culture

Loisirs et vacances

Association l'Envol

Boîte postale : 216 avenue Jean-Jaurès, 75927 Paris Cedex 19

01 81 69 49 70 | contact@lenvol.asso.fr | lenvol.asso.fr

La Fédération des APAJH (pour tout type de handicap)

Tour Maine Montparnasse, 33 av. du Maine, boîte aux lettres 35, 75755 Paris cedex 15

01 44 10 23 40 | handicapvacances.org | vacances@apajh.asso.fr

Les éclaireuses et éclaireurs de France

Eedf.fr

Vacances de Caen

Zone industrielle Lazzaro, 9 rue de l'avenir, 14460 Colombelles

02 31 78 15 15 | contact.normandie@eedf.fr

Vacances Orléans

62 rue du Petit Pont, 45000 Orléans | 02 38 61 90 50 | sv-orlean@eedf.fr

Service APF Évasion

Pour les personnes avec handicap moteur avec ou sans trouble associé, polyhandicap et avec TSA.

17 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris

apf-evasion.org | 01 40 78 56 62 | evasion@apf.asso.fr

Tes vacances

Séjours adaptés pour adolescents et adultes avec autisme

26 avenue des tilleuls, 95190 Goussainville

06 60 72 28 96 | 07 52 02 75 30

tesvacances.org | contact@tes-vacances.org

Top Gan Club

Organisme de vacances et de loisirs souhaitant intégrer des enfants autistes dans ses séjours de vacances ordinaires

18-26 rue Goubet - 75019 Paris | 01 42 41 17 16

topgan.org | info@topgan.org

Tourisme et handicaps

Label qui identifie les lieux proposant une offre adaptée aux différents types de handicap.

15 avenue Carnot, 75017 Paris

tourismehandicaps.org | ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

Sport

Fédération française handisport

Pour les personnes avec handicap moteur ou sensoriel.

42 rue Louis-Lumière, 75020 Paris | 01 40 31 45 00

handisport.org | accueil@handisport.org

Culture

Retour d'image

Séances de cinéma et rencontres inclusives, sensibilisation et conseil sur l'accessibilité du cinéma, ateliers de création adaptés.

17 rue Lacharrière, 75011 Paris (visites sur rendez-vous)

09 60 14 77 16 | 07 63 08 98 79 | retourdimage.eu

POUR ACCÉDER À INTERNET

De plus en plus de démarches administratives doivent être faites en ligne, sur internet. La ville dispose de nombreux lieux pour accéder à internet et vous aider gratuitement dans ces démarches.

Renseignements et adresses : villesaintdenis.fr/aidedemarchesenligne gratuit

• Les espaces multimédias de la ville

Médiathèque du centre-ville

4, place de la Légion-d'honneur, 93200 Saint-Denis | 01 71 86 32 00

Médiathèque Gulliver

7, rue du Plouich, 93200 Saint-Denis | 01 71 86 34 60

Médiathèque Ulysse

37 cours du Rû-de-Monfort, 93200 Saint-Denis | 01 71 86 35 20

Médiathèque Don-Quichotte

120 avenue du Président-Wilson, 93200 Saint-Denis | 01 55 93 48 70

Médiathèque Flora-Tristan

43, boulevard Jean-Mermoz, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 71 86 38 00

Espace public numérique

28, boulevard de la Commune-de-Paris, 93200 Saint-Denis | 01 49 33 66 66

Pôle numérique

18, avenue Gabriel-Péri, 93380 Pierrefitte-sur-Seine | 01 72 09 34 36

Maison de quartier Plaine

5, rue Saint-Just, 93200 Saint-Denis

01 83 72 20 50 | maisonquartier.plaine@saintdenis.fr

Maison de quartier Floréal

3, promenade de la Basilique, 93200 Saint-Denis

01 83 72 20 60 | maisonquartier.floreal@saintdenis.fr

Maison de quartier Semard

9-11, rue Émile-Chrétien, 93200 Saint-Denis

01 83 72 22 50 | maisonquartier.semard@saintdenis.fr

Maison de quartier Franc Moisin

16, cours du Rû-de-Montfort, 93200 Saint-Denis

01 83 72 22 43 | maison.quartier.fnba.sdf@saintdenis.fr



Mission handicap
Maison des seniors

6, rue des Boucheries
93200 Saint-Denis

01 49 33 68 76 | 01 49 33 67 15
mission.handicap@saintdenis.fr

Février 2025 • Ville de Saint-Denis
Impression : Reprographie municipale
Ne pas jeter sur la voie publique